

METHODES UTILISEES DANS LES PAYS DE LA C.E.E.
POUR L'ETABLISSEMENT DES
COMPTES ECONOMIQUES DE L'AGRICULTURE

J. MAYER

Etude réalisée en liaison avec la division
«analyse des conditions de production de l'agriculture»

**METHODES UTILISEES DANS LES PAYS DE LA C.E.E.
POUR L'ETABLISSEMENT DES
COMPTES ECONOMIQUES DE L'AGRICULTURE**

J. MAYER

Etude parue dans les « Informations statistiques » 1963 – N° 3 publiées
par l'Office statistique des Communautés européennes

La direction générale de l'agriculture exprime sa gratitude à Monsieur Jacques Mayer ainsi qu'aux membres du groupe d'experts « Comptes économiques de l'agriculture » pour la réalisation de la présente étude. Ses remerciements vont également à tous ceux qui, dans les pays membres et dans les services des Communautés européennes, ont contribué efficacement à cette étude.

Méthodes utilisées dans les pays de la Communauté économique européenne pour l'établissement des comptes économiques de l'agriculture (*)

J. MAYER,
en collaboration avec le Groupe de travail
comptes économiques de l'agriculture

Introduction • Les produits de l'agriculture • La production finale des produits de l'agriculture • Les achats et la consommation intermédiaire de l'agriculture • La valeur ajoutée • Les investissements dans l'agriculture • Conclusions.

I. Introduction

1. Historique

Au cours de sa première réunion tenue le 9 mai 1961, le Groupe de Travail « Comptabilité Nationale » de l'Office Statistique des Communautés Européennes avait, à la demande de la Direction Générale de l'Agriculture, décidé la création d'un sous-groupe qui étudierait le problème des comptes économiques de l'agriculture dans les six pays de la Communauté. Ce sous-groupe serait composé de membres du groupe et d'experts agricoles et devait s'adjoindre un expert en comptabilité nationale.

Ce sous-groupe s'est réuni le 13 juillet 1961 et a décidé que la première étape de son travail devait être une enquête sur les méthodes actuellement utilisées dans les pays de la Communauté en matière de comptabilité économique agricole. Pour cela un questionnaire serait envoyé aux experts nationaux et rempli au cours de conversations bilatérales. Le questionnaire a été prêt en novembre 1961 et envoyé aux différents pays avec une note explicative particulière à chaque pays, et, le plus souvent, un essai de réponse aux premières questions. Les visites aux experts nationaux se sont échelonnées entre le 15 décembre (Belgique) et le 16 mars (France).

L'étude des réponses au questionnaire a fait l'objet d'un rapport intérimaire, dont l'essentiel est repris dans le présent rapport et qui a été discuté le 10 mai 1962 au cours de la deuxième réunion du sous-groupe.

A la suite de cette réunion, il a été demandé aux experts nationaux des tableaux chiffrés pour permettre de préciser les conclusions du rapport intérimaire et d'en donner une illustration quantitative. Ces

tableaux ont été envoyés dans le courant de l'été 1962 et leur étude a permis de compléter le présent rapport.

Les tableaux ont été en général remplis de façon complète par les experts des différents pays. Cependant, certains bilans de produits manquent dans la réponse française et les tableaux communiqués par le Luxembourg ne permettent pas de répondre à plusieurs des questions posées. C'est pourquoi la colonne « Luxembourg » sera absente de certains des tableaux qu'on trouvera dans le cours de ce rapport.

2. Objet de l'étude

Ce rapport a une place assez particulière dans l'ensemble des travaux consacrés à la comptabilité économique agricole car il est avant tout une étude assez poussée des pratiques suivies en cette matière dans les pays de la Communauté.

La plupart des pays de la Communauté appliquent en principe les systèmes standardisés de comptabilité nationale. Cependant, ces systèmes n'ont pu prévoir tous les cas particuliers qui se posent dans tel ou tel pays et leur application demande souvent qu'ils soient interprétés. Il convient donc de s'assurer qu'ils le sont toujours de la même façon et, éventuellement, de proposer des modifications dans ce but aux habitudes nationales.

Par ailleurs, comme les comptes économiques de l'agriculture dans la Communauté sont destinés à être intégrés dans un vaste ensemble de comptes nationaux, il faut vérifier que les solutions adoptées dans les divers pays ne rendent pas difficile cette intégration.

(*) Etude réalisée dans le cadre du programme d'études de la Direction Générale de l'Agriculture (VI,E,1) et des travaux d'harmonisation des comptes nationaux entrepris par l'Office statistique des Communautés européennes. (Projet P. 17a). Pour les modifications intervenues dans les méthodes nationales après la rédaction du rapport on se référera à la note complémentaire publiée à la fin de l'étude.

Notons enfin que ce rapport n'a pas pour but d'approfondir ni de comparer les méthodes statistiques en vigueur dans les différents pays, ce qui fait l'objet des travaux d'autres groupes de travail de l'O.S.C.E., en liaison avec la Direction Générale de l'Agriculture.

II. Les produits de l'agriculture

1. Agriculture, sylviculture, pêche

La tradition veut que ces trois postes soient généralement étudiés ensemble car ils sont regroupés dans un certain nombre de nomenclatures. En fait, dans les six pays de la Communauté, la production de la pêche, ses dépenses et sa valeur ajoutée sont étudiées séparément. En ce qui concerne la sylviculture, elle est étudiée séparément dans tous les pays sauf la France. Notons cependant que pour ce pays, les activités de la sylviculture confondues avec celles de l'agriculture ne concernent pas les forêts de l'Etat et des communes et qu'elles n'incluent que les ventes et l'exploitation des bois sur pied mais non l'abattage. Dans les chapitres suivants, nous parlerons de l'*agriculture* en incluant sous ce nom l'agriculture proprement dite, l'élevage et l'horticulture.

2. L'optique de la production

Le mot agriculture recouvre une réalité très complexe et qu'on examine couramment de divers points de vue : économique, sociologique, démographique, etc. Malheureusement, la réalité observée n'est pas la même à ces divers points de vue. Pour le moment, ce sont les points de vue économiques qui retiennent notre attention et en premier lieu celui de la *production*.

Nous étudions donc d'abord l'agriculture en tant qu'elle contribue à la formation du produit intérieur ⁽¹⁾.

Cependant, comme il existe un lien très étroit entre les définitions adoptées par les comptes nationaux d'un pays et les statistiques dont ils disposent, il a fallu faire une certaine place à l'étude du mode de calcul des principales grandeurs et de la nature des sources statistiques utilisées.

3. Agriculture territoriale

Notons au passage, pour répondre à une question posée dans la note initiale sur les travaux de notre sous-groupe ⁽²⁾ que, dans tous les pays de la Communauté, l'agriculture est envisagée comme élément d'un espace économique *intérieur* ou *territorial* et non d'un espace économique « national ». Nulle part, en effet, on ne cherche à connaître la part du produit agricole due à des facteurs de production non nationaux.

4. Produit, activité, catégorie d'entreprises

Définir l'agriculture peut sembler, à un expert d'un pays donné, d'une grande simplicité. En effet, dans chaque pays, l'agriculture présente un certain nombre de caractères particuliers institutionnels, statistiques ou fiscaux qui en rendent la définition aisée. Par exemple, dans un pays donné, on pourra dire « l'agriculture comprend toutes les exploitations, ou portions d'exploitation, qui font l'objet du recensement agricole ». Dans un autre pays, l'agriculture sera « toutes les entreprises qui payent l'impôt sur les bénéfices agricoles ».

Pour une comparaison internationale, de telles définitions n'ont, en général, pas d'intérêt. Elles n'en auraient que si une de ces particularités se retrouvait identiquement dans tous les pays, ce qui ne semble pas être le cas à l'heure actuelle.

⁽¹⁾ Nous traduisons par produit intérieur les mots anglais *domestic product* ce qui est la traduction officielle des Nations-Unies. L'habitude française de traduire *domestic* par *domestique* nous paraît cependant préférable.

⁽²⁾ Note concernant la réunion du 13 juillet 1961 du sous-groupe « Comptes Economiques de l'Agriculture », VI/4.522/61-F, p. 7 par. b. iv.

Nous devons donc chercher des critères différents, rattachés si possible à des nomenclatures internationales, qui nous permettent de définir l'agriculture dans chaque pays de la Communauté d'une façon compréhensible par les experts des autres pays.

Pouvons-nous définir simplement l'agriculture comme un ensemble d'unités techniques produisant certains produits bien définis dans une nomenclature de biens et services? Pas tout à fait, car dans tous les pays de la Communauté (sauf pour certains comptes français) l'agriculture produit des biens qui sont également produits par d'autres secteurs.

Pouvons-nous définir l'agriculture comme un ensemble d'entreprises dont la production principale est constituée de certains produits bien définis? Pas tout à fait, car une part de la production agricole est faite par des entreprises dont la production principale est autre qu'agricole (par exemple l'élevage de porcs par les entreprises industrielles de transformation du lait).

Nous ne pouvons pas plus définir l'agriculture comme un ensemble d'activités bien définies : il existe, par exemple, des pays où certaines coopératives agricoles font partie de l'agriculture, tout en ayant exactement la même activité que des entreprises industrielles (laiteries).

Nous ne pouvons pas non plus définir cependant l'agriculture comme un ensemble d'entreprises ayant une catégorie juridique bien définie; il y a dans l'agriculture, comme dans l'industrie, des entreprises individuelles, des sociétés, des coopératives, etc. Le fait que les entreprises individuelles soient prépondérantes ne donne pas matière à une définition précise.

En général, tous ces critères sont présents dans la définition de l'agriculture dans un pays donné. Nous pouvons, à titre d'exemple, citer un extrait de la définition de l'entreprise agricole donnée pour le recensement agricole de 1961 en Italie : « une unité technico-économique constituée de terrains... et éventuellement d'installations et outillages divers dans lesquels on effectue la production agricole, forestière et zootechnique sous la responsabilité d'un chef d'entreprise, c'est-à-dire d'une personne physique, société ou association, qui supporte le risque » (1).

La première partie de la citation évoque les activités, la seconde les produits, la troisième la nature de l'entreprise.

La définition de l'agriculture de la C.I.T.I. (classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique) que reprend le manuel de la F.A.O. « Comptabilité et tableaux économiques du secteur agricole » n'est pas non plus très précise. Elle revient en effet à considérer l'agriculture comme un ensemble d'établissements servant à la production d'un certain nombre de produits. Il y a là une double imprécision; d'une part la liste des produits fournie est indicative et non exhaustive, d'autre part, la notion d'établissement, distinct de l'entreprise, n'est pas clairement définie.

5. La branche agriculture

De toute façon ce qui caractérise d'abord l'agriculture c'est qu'elle produit un certain nombre de produits bien définis. Dans tous les pays de la Communauté, d'ailleurs, le calcul de la valeur ajoutée par l'agriculture est fait à partir de statistiques portant sur les biens ou services (produits vendus, consommés ou achetés par l'agriculture).

Les comptes nationaux français englobent systématiquement dans l'agriculture toutes les unités de production qui produisent (pour la vente ou pour une utilisation finale) certains produits définis dans une liste, et en excluent toutes les unités qui produisent (pour la vente ou pour une utilisation finale) des produits ne figurant pas sur cette liste. L'agriculture ainsi définie s'appelle la branche agriculture. Par exemple, la liste des produits qui servent à définir cette branche comprend les porcs vivants; la branche agriculture comprend donc l'élevage des porcs par les laiteries industrielles. Cette liste ne comprend pas le beurre; la branche agriculture ne comprend donc pas la production de beurre dans les fermes (2).

La branche « agriculture » définie à partir d'une liste de produits s'intègre facilement dans certains tableaux de comptabilité nationale comme les tableaux entrées-

(1) I.S.T.A.T. 1° Censimento generale dell'agricoltura. Volume I. Roma 1961, p. 8. Notre traduction.

(2) Si cette liste comprenait le beurre, la branche agriculture comprendrait toutes les fabriques industrielles de beurre.

sorties. Mais elle ne recouvre pas un ensemble d'entreprises au sens juridique du terme, elle est donc peu utilisable pour des études de comportement économique. Aussi la comptabilité nationale française définit-elle une autre « agriculture » constituée par toutes les entreprises dont la production *principale* est constituée par les produits figurant sur la liste des produits agricoles. Cette seconde « agriculture » constitue le secteur *agriculture*; elle s'intègre facilement dans les tableaux de comptabilité nationale.

Dans d'autres pays également certains services identifient la production de l'agriculture avec celle de certains produits. C'est le cas par exemple, du Ministère de l'Agriculture de la République Fédérale d'Allemagne. Mais dans les comptes nationaux allemands, plusieurs modifications sont apportées pour faire correspondre la définition de l'agriculture avec celle de la C.I.T.T., ou tout au moins, avec une interprétation précise de cette définition.

Nous allons suivre un processus analogue pour étudier les définitions de l'agriculture dans les six pays de la Communauté. Nous allons chercher d'abord s'il existe des produits dont, *dans les six pays de la Communauté*, toute la production enregistrée dans les comptes nationaux est une production de l'agriculture, quelle que soit la nature ou l'activité principale de l'organisme qui les produit. Nous verrons que ces produits, que nous nommerons produits « exclusivement agricoles », sont très nombreux. Leur ensemble formera une « branche agriculture de base ». Nous examinerons ensuite comment, dans chacun des six pays, on peut définir l'agriculture à partir de ce noyau commun.

6. Les jardins et élevages familiaux

Avant d'étudier la liste des produits exclusivement agricoles, nous devons apporter quelques précisions

(¹) Signalons au passage une symétrie entre la République Fédérale d'Allemagne et le Luxembourg. En Allemagne, les statistiques du Ministère de l'Agriculture comprennent la production des jardins familiaux. Les comptes nationaux l'en retirent, — pour autant qu'elle ait lieu dans des ménages non agricoles, — pour former le secteur agriculture. Au Luxembourg, les statistiques du Ministère de l'Agriculture ne comprennent pas la production des jardins familiaux. Les comptes nationaux l'y ajoutent pour former le secteur agriculture.

(²) Dans ce paragraphe, quand nous parlons de production, il s'agit de production au sens physique du terme, et non pas de vente ou d'utilisation finale. Ceci nous permet d'inclure dans notre liste certains produits qui, dans quelques pays, sont entièrement transformés à l'intérieur de l'agriculture et ne figurent pas dans la production finale, mais qui ne le sont pas dans d'autres pays. *Il ne s'agit pas dans ce paragraphe de mesurer une valeur, mais seulement d'énumérer des produits.*

sur une question délicate bien qu'elle soit peu importante quantitativement : celle des jardins et élevages familiaux.

Dans les comptes économiques de la République Fédérale d'Allemagne la production des jardins et élevages familiaux des exploitants agricoles figure dans le secteur agriculture. La production des autres jardins familiaux et l'élevage d'animaux de rapport par les particuliers non agriculteurs, sont considérés comme une production de ménages et ne figurent pas dans les comptes nationaux. Leur valeur est d'environ 1,5 % de la production finale de l'agriculture.

Aux Pays-Bas, la production des jardins familiaux n'est pas recensée. Elle est probablement très faible.

Dans les autres pays de la Communauté, la production des jardins et élevages familiaux figure dans les comptes de l'agriculture; qu'ils appartiennent à des exploitants agricoles ou à d'autres ménages. On trouve des évaluations distinctes de la production des jardins de ces autres ménages dans les comptes français (3,5 % de la production finale) et des fruits et légumes qu'ils produisent dans les comptes italiens où ils représentent environ 1 % de la production finale (¹).

7. Les produits exclusivement agricoles dans les six pays

On pouvait craindre que, dans la plupart des pays, la définition de l'agriculture à partir d'une liste de produits soit impossible. Rien n'empêche, en théorie, toutes les entreprises de produire tous les produits. En pratique, heureusement, il n'en est pas ainsi. Pour beaucoup de produits, en effet, toute la production (²) enregistrée dans les comptes nationaux est due à l'agriculture. En d'autres termes, *pour ces produits, d'après les comptes nationaux, toute quantité utilisée provient de l'agriculture ou de l'importation.*

Nous allons donner ci-après une liste de produits *exclusivement agricoles* dans les six pays. Bien entendu, si un bien est *exclusivement agricole* dans quelques pays et n'est absolument pas produit dans les autres (*tout au moins d'après les comptes nationaux de ces pays*)

il figure dans la liste. C'est le cas, par exemple, du paddy (France, Italie), des agrumes (Italie), des lapins de clapier qui ne figurent que dans les comptes français, italiens et belges, du miel qui ne figure pas dans les comptes belges.

TABLEAU 1

Liste des produits exclusivement agricoles dans les six pays de la Communauté (1)

N° (2)	Désignation	Note
1 à 14 sauf 12	Céréales et paille	Pour le riz, il s'agit du paddy
15 à 24	Légumes secs	Il s'agit ici des légumes séchés sur pied et non pas des légumes récoltés frais et séchés
25 à 38	Racines et tubercules	
39 à 43 46 à 51 52 et 53 55 à 59	Plantes industrielles	
60 à 64	Cultures fourragères	
65 à 109 113, 114, 117 à 121 123 à 128	Fruits et légumes frais	
129, 131 132, 134 à 139	Semences et plants, fleurs, oignons à fleurs, plantes d'ornements, feuilles de mûrier, osiers, cannes	
145 à 149	Bovins	
150 à 152	Ovins et caprins	
153	Porcs, y compris ceux élevés dans les laiteries	
155 et 156	Volailles autres que les poulets d'engraissement	Il n'y a pas de lapins de clapier dans les comptes allemands, luxembourgeois et néerlandais
157	Lapins	
163 à 165	Lait	
171, 172, 173	Oeufs, laines, cocons	
174 et 175	Miel et cire	Il n'y a pas de miel dans les comptes belges

(1) En ce qui concerne la France, il s'agit de la branche agriculture.

(2) Les numéros sont donnés par référence à la liste adressée aux experts nationaux en juillet 1962. Cette liste figure en annexe au présent rapport.

8. Les autres produits de l'agriculture

Pour les produits de la liste que nous venons de donner, il n'était, par définition, jamais nécessaire de préciser de quel pays ni de quels types d'entreprises nous parlions. Au contraire, nous devons à présent compléter cette liste par des produits qui, *au moins dans un pays de la Communauté*, sont produits à la fois par l'agriculture et par d'autres secteurs. Aussi ferons-nous un complément particulier pour chaque pays (1).

a) République Fédérale d'Allemagne

Outre les produits du tableau I, l'agriculture produit :

— des produits exclusivement agricoles :

45 et 52bis	Graines de lin et de chanvre.
110	Moût de raisin.
141	Chevaux.
154	Poulets d'engraissement.
158 à 160	Produits des élevages d'animaux.
185	Services de jardinage.

— des produits qui ne figurent dans la production agricole que s'ils sont produits par des entreprises agricoles (nous définirons plus loin ces entreprises) :

111	Vin.
177	Eau-de-vie.
184	Tourbe.
186	Services de transport.
188	Auto-investissement.

b) Belgique

Outre les produits du tableau I, l'agriculture produit :

— des produits exclusivement agricoles :

154	Poulets d'engraissement.
-----	--------------------------

— des produits qui ne figurent dans la production agricole que s'ils sont produits par des entreprises agricoles :

141	Chevaux (2).
166	Beurre.
167	Crème.
168	Fromage.
169	Lait écrémé.

c) France (branche)

Outre les produits du tableau I, l'agriculture produit :

— des produits exclusivement agricoles :

43 à 53	Lin vert non battu et filasse de chanvre.
45 à 52bis	Graines de lin et de chanvre.
111	Vin (sauf les derniers stades de la fabrication du champagne).
141 à 144	Equidés.
154	Poulets d'engraissement.
161	Gibier.
183	Soie.

d) Italie

Outre les produits du tableau I, l'agriculture produit :

— des produits exclusivement agricoles :

44, 52	Lin teillé et fibres de chanvre.
45 et 52bis	Graines de lin et de chanvre.
154	Poulets d'engraissement.

— des produits qui ne figurent dans la production agricole que s'ils sont produits par des entreprises agricoles :

12	Riz.
111	Vin et sous-produits (lie, marc).
112	Raisins secs.
115 et 116	Huile et sous-produits.
122	Issues d'agrumes.
130	Bois.
141 à 144	Equidés.
166, 168, 170	Beurre, fromage, recuit.
182	Prunes et figes sèches.

e) Luxembourg

Outre les produits du tableau I, l'agriculture produit :

— des produits exclusivement agricoles :

141	Chevaux.
110	Moût de raisin.
189p	Amodiation de chasses.

(1) Nous n'avons pas tenu compte dans le paragraphe 8, des produits mal définis comme « autres produits végétaux », « autres produits animaux », etc.

(2) L'abattage des chevaux figure toujours dans la production agricole, mais la variation du cheptel n'est prise dans le compte de l'agriculture que si elle a lieu dans les entreprises agricoles.

— des produits qui ne figurent dans la production agricole que s'ils sont produits par des entreprises agricoles :

154 Poulets d'engraissement.

177 Eau-de-vie.

— des produits exclusivement agricoles :

44 et 45 Lin teillé et graines de lin.

141 Chevaux.

154 Poulets d'engraissement.

f) Pays-Bas

Outre les produits du tableau I, l'agriculture produit :

— des produits qui ne figurent dans la production agricole que s'ils sont produits par des entreprises agricoles :

168 Fromage (1).

TABLEAU II

Produits de l'agriculture autres que ceux du Tableau I

A : signifie que, dans les comptes nationaux, toute la production de ce produit est faite par l'agriculture.

B : signifie que, dans les comptes nationaux, une part seulement de la production de ce produit figure dans les comptes de l'agriculture.

C : signifie que, dans les comptes nationaux, ce produit est entièrement produit par d'autres secteurs que l'agriculture.

Par conséquent, l'absence de lettre signifie que le produit en question ne figure pas dans les comptes nationaux sinon, peut-être, dans les produits mal définis (biens divers, services divers).

N° (1)	Désignation	Allemagne (R.F.)	Belgique	France	Italie	Luxembourg	Pays-Bas
12	Riz décortiqué				B		
44	Fibres de lin	A	C	A	A		A
45	Graines de lin	A	C	A	A		A
52	Fibres de chanvre	A	C	A	A		
52 bis	Graines de chanvre	A	C	A	A		
110	Moût de raisin	A		A	B	A	
111	Vin	B		A	B	C	
112	Raisins secs				B		
115	Huile d'olive				B		
116	Marc d'olive				B		
122	Issues d'agrumes				B		
130	Bois	C	C	B	B	C	C
141	Chevaux	A	B	A	B	A	A
142 à 144	Autres équidés			A	B		
154	Poulets d'engraissement	A	A	A	A	B	A
158 à 160	Elevages d'animaux	A					
161	Gibier	C		A			
166	Beurre	C	B	C	B	C	C
167	Crème	C	B	C	C	C	C
168	Fromage	C	B	C	B	C	B
169	Lait écrémé	C	B		C		
177	Eau-de-vie	B		C	C	B	
182	Prunes et figues sèches				B		
183	Soie			A	C		
184	Tourbe	B					
185	Services de jardinage	A					
186	Transport	B	C	C	C	C	C
188	Bâtiments et travaux publics (1)	B	C	C	C	C	C
189 p.	Amodiation de chasses					A	

(1) Voir note (2) du Tableau I.

(2) Auto-investissement des agriculteurs.

(1) En fait le fromage de ferme est d'une autre espèce que le fromage industriel. Le premier est exclusivement agricole et le second ne figure pas du tout dans les comptes de l'agriculture.

9. Cas du « secteur agriculture » en France

Si nous avons construit le tableau I en considérant pour la France, le secteur agriculture, ce tableau aurait été différent. En effet, il n'aurait compris ni les porcs car une partie en est élevée dans les laiteries industrielles, ni tous les biens produits dans les jardins familiaux des ménages non exploitants agricoles. Ces produits devraient alors figurer dans le tableau II avec la lettre B en même temps que le beurre, le fromage, le sucre, l'eau-de-vie, les conserves, les féculs, l'huile et les travaux d'investissement faits par les agriculteurs eux-mêmes.

10. Entreprises agricoles

Les entreprises agricoles dont il est question au paragraphe précédent sont d'abord celles dont la production principale est constituée de produits exclusivement agricoles. Il faut y ajouter pour la France (optique branche) les coopératives vinicoles et pour la France (optique secteur) et l'Italie toutes les coopératives de transformation de produits agricoles.

Il faut prendre garde que cette définition n'est *valable que pour* préciser le paragraphe 6. Il serait dangereux d'appeler d'une *façon absolue* « entreprises agricoles » toutes celles dont la production principale est constituée de produits exclusivement agricoles. Il peut exister en effet des entreprises, bien définies du point de vue juridique, ayant une activité agricole et une activité différente (café, restaurant, commerce par exemple). Dans tous les pays de la Communauté, *seule* l'activité agricole sera considérée dans les comptes de l'agriculture, qu'elle soit ou non la principale. Nous rappelons également le cas de l'élevage des porcs dans les laiteries.

11. Conclusions

a) La liste des produits exclusivement agricoles est à peu de chose près la même pour les six pays. Les différences sont faibles : quelques chevaux sont élevés

en dehors de l'agriculture en Belgique et en Italie; la séparation de la graine et de la tige de lin et de chanvre se fait en dehors de l'agriculture en Belgique; la transformation du raisin en moût se fait entièrement dans l'agriculture en République Fédérale d'Allemagne, en France et au Luxembourg, partiellement seulement en Italie; la fabrication du vin se fait entièrement dans l'agriculture en France, partiellement ailleurs.

Certaines différences apparentes tiennent peut-être à l'insuffisance des renseignements dont nous disposons et il est possible que certaines productions, isolées dans certains pays, soient confondues ailleurs dans les produits mal définis « autres produits végétaux », « autres produits animaux ».

b) Les produits de l'agriculture qui ne sont pas exclusivement agricoles sont peu nombreux. Ils sont constitués essentiellement par des produits transformés :

- produits de la transformation du lait (tous les pays sauf la République Fédérale d'Allemagne et la France dans l'optique branche);
- produits de la transformation du raisin (République Fédérale d'Allemagne, Italie et Luxembourg);
- produits de la transformation des olives (en Italie).

Par ailleurs, on trouve dans plusieurs comptes une évaluation du bois produit par l'agriculture. De plus, la République Fédérale d'Allemagne, se rapprochant d'une optique de secteur (ensemble d'entreprises) ajoute aux produits agricoles quelques services vendus à d'autres secteurs par les agriculteurs ainsi que leur auto-investissement. On retrouve cet auto-investissement dans les comptes français (optique secteur) avec un assez grand nombre de produits de transformation.

c) Les produits de l'agriculture qui ne sont pas exclusivement agricoles sont presque toujours produits dans des unités dont la *production principale* fait partie de la branche agriculture de base. Une exception provient de l'inclusion dans l'agriculture de coopératives de transformation de produits agricoles en Italie et en France (coopératives vinicoles dans l'optique branche, vinicole, laitière, etc., dans l'optique secteur).

III. La production finale des produits de l'agriculture

1. Définition de la production finale

Dans le chapitre précédent nous avons étudié l'agriculture sous son aspect qualitatif. Nous allons maintenant aborder l'aspect quantitatif des comptes économiques de l'agriculture.

Nous allons d'abord examiner comment est définie dans les différents pays et pour les différents produits la *production finale de l'agriculture*. Nous désignons ainsi la différence entre ce que produit l'agriculture et ce qu'elle utilise de ses *propres produits* pour assurer la production (essentiellement les semences, les aliments du bétail, les produits transformés dans l'agriculture).

Ce calcul est fait dans chaque pays pour les différents groupes de produits, sauf en France. Dans ce dernier pays, on calcule la différence entre la production d'un produit par l'agriculture et ce qu'elle utilise de ce produit, *qu'il ait été produit par elle ou importé*. Cette différence est appelée « production disponible ». Ceci est lié au traitement des importations dans la comptabilité nationale française; les importations d'un produit s'ajoutant à la production de ce produit pour former les ressources totales qui sont ensuite ventilées entre les divers emplois, parmi lesquels figure la consommation de l'agriculture. La différence entre la production finale au sens donné plus haut (1) et la production disponible qui est calculée en France est donc constituée par la valeur des produits agricoles importés et consommés par l'agriculture. Elle est très faible (0,5 %) comme le montre le tableau suivant, établi pour l'année 1959 :

Production disponible des comptes français	32 850 millions de NF
Produits agricoles importés et utilisés par l'agriculture	150 millions de NF
Production finale, au sens donné plus haut	33 000 millions de NF

2. Calcul de la production finale

Ce calcul peut se faire de deux façons. Il est possible de suivre le procédé qui résulte de la définition,

c'est-à-dire de calculer la production totale d'un produit et d'en retirer la consommation intermédiaire de ce produit par l'agriculture. On peut également calculer la production finale en faisant la somme des emplois des produits. Ceux-ci sont : la vente à d'autres secteurs, la consommation familiale des agriculteurs, la formation de stocks par l'agriculture.

En cette matière, le mode de calcul a une certaine importance sur le traitement des stocks. Si, pour un produit donné dans un pays donné, on emploie régulièrement le premier mode de calcul, cela revient à imputer au compte de l'agriculture toute la production mise en stock, qu'elle ait été ou non vendue.

Il arrive souvent, au contraire, qu'on emploie le deuxième mode de calcul sans prendre en compte la variation des stocks. Dans ce cas (s'il s'agit d'un produit effectivement stocké) cela revient à exclure du compte de l'agriculture d'une année la variation des stocks propres des entreprises agricoles au cours de cette année. Ceci peut conduire, par rapport à la première méthode, à des décalages dans le temps de la production et du revenu agricole. Ces décalages ne sont bien entendu importants que dans le cas des productions qui connaissent de grandes variations d'une année à l'autre en quantité et en prix. L'application incomplète du deuxième mode de calcul peut de plus introduire un élément d'hétérogénéité dans la comptabilité nationale si la variation de stocks qui figure dans les emplois du Produit National comprend les stocks de produits agricoles, y compris ceux formés dans l'agriculture.

De plus, les deux méthodes sont très différentes du point de vue des statistiques mises en œuvre; en ce qui concerne les produits végétaux, par exemple, la première méthode met en jeu des données concernant les surfaces ensemencées, les rendements moyens, les densités moyennes d'ensemencement. La seconde méthode, au contraire, demande la connaissance des échanges et des évaluations de l'autoconsommation des agriculteurs et le cas échéant, des variations de stocks. Les experts des pays où les deux méthodes

(1) Les comptes nationaux français appellent cette production finale *la production offerte*.

sont utilisées concurremment ont d'ailleurs remarqué qu'elles ne donnaient pas spontanément des résultats identiques.

Enfin, les deux méthodes conduisent à poser de façon différente le problème du passage de la campagne agricole à l'année calendaire. Tous les pays de la C.E.E. font en principe leurs comptes en année calendaire, de façon à permettre leur intégration dans la comptabilité nationale. Un calcul, fait suivant la première méthode, conduit à imputer à une année calendaire la totalité de la production effectuée durant cette année; le problème du passage de la campagne à l'année ne se pose que du point de vue des prix. Un calcul fait suivant la seconde méthode conduit à imputer à une année les ventes faites au cours de cette année. Une évaluation de la variation des stocks devient nécessaire pour se raccorder à des chiffres de production par campagne.

Il est évidemment préférable d'employer les deux méthodes simultanément et d'établir pour chaque produit un bilan complet de ressources et d'emplois à partir d'informations portant sur chacun des postes de ce bilan. Si une incompatibilité apparaît entre ces diverses informations on est conduit soit à inscrire un ajustement statistique (ce qui n'est fait pour aucun des six pays de la Communauté), soit à modifier quelques postes de façon à obtenir l'équilibre.

Il nous a paru utile d'exposer comment était calculée la production finale de chacun des principaux groupes de produits; plusieurs questions du questionnaire étaient posées dans ce but. Nous distinguerons le cas des produits effectivement réemployés dans le processus de production de celui des autres produits. Bien entendu, les paragraphes qui suivent ne visent pas à donner une connaissance exhaustive des procédés statistiques employés, mais à dégager un certain nombre de différences méthodologiques entre les pays membres de la C.E.E.

3. Généralités sur l'estimation de la production finale dans les pays de la Communauté

Dans tous les pays, sauf la France, la valeur de la production finale de tous les produits est calculée *chaque*

année à partir de statistiques donnant, soit les quantités et les prix de cette production, soit directement sa valeur. En France, pour un grand nombre de produits, la production finale d'une année est calculée à partir d'une évaluation de cette grandeur pour une *année de base* (1956) au moyen d'indices aussi représentatifs que possible.

Deux pays font systématiquement, dans la comptabilité nationale, des bilans complets de ressources et d'emplois pour tous les produits agricoles; ce sont la France et les Pays-Bas.

En République Fédérale d'Allemagne, de tels bilans sont faits pour presque tous les produits par le Ministère de l'Agriculture; ils ne figurent pas dans les comptes nationaux qui donnent essentiellement des estimations de la *production finale* suivant ses emplois, non compris la variation des stocks.

L'Italie, au contraire, calcule systématiquement la production finale des divers produits par la première méthode; des bilans complets sont cependant établis pour plusieurs produits.

En Belgique, et au Luxembourg, nous le verrons, il y a de grandes différences de méthode suivant les produits.

Dans les six pays, sauf la France, la production de presque tous les produits est donnée en quantité et en valeur. Les exceptions sont : les fleurs, les plantes ornementales, les semences et plants, les pépinières.

En France, on ne trouve d'évaluation en quantité que pour les produits dont la production est estimée directement chaque année (céréales, vin, bétail). Pour les autres, on calcule la variation de la valeur produite à partir de l'année de base à l'aide d'un indice de volume et d'un indice de prix.

Dans les six pays, la production de produits récoltés dans les champs s'établit, lorsqu'elle est calculée, en multipliant une surface par un rendement moyen. L'Italie étend ce procédé aux fruits et légumes.

Dans les six pays, les prix auxquels sont évalués les productions sont les prix reçus par les agriculteurs. Ces prix comprennent par conséquent les subventions versées aux utilisateurs (1).

(1) Dans les données du Ministère de l'Agriculture de la République Fédérale d'Allemagne, ces prix comprennent aussi le montant des subventions versées aux agriculteurs. Une correction est apportée de ce fait dans le passage aux comptes globaux.

Lorsqu'une partie du prix n'est pas effectivement versée mais est retenue par une coopérative pour financer des investissements, on compte le prix total, y compris les retenues, comme si l'agriculteur faisait ultérieurement un prêt à la coopérative. De même, si une coopérative laitière paye à ses adhérents le lait plus cher que les laiteries industrielles, on compte le lait au prix normal, le supplément apparaîtra comme une distribution de profit par la coopérative.

Nous n'approfondirons pas dans le rapport la question des prix qui fait actuellement l'objet d'une étude de l'Office Statistique des Communautés Européennes. Nous sommes cependant conscients qu'il y a là une source d'erreur dans les comptabilités nationales et par conséquent de non-comparabilité. Il arrive souvent que la valeur d'une production soit obtenue par multiplication d'une quantité par un prix moyen qui n'est pas pondéré par les quantités réellement vendues aux différentes époques dans les différentes régions.

Signalons enfin que dans les six pays, l'autoconsommation des familles d'agriculteurs est évaluée au prix de vente normal du produit par l'agriculture. En particulier, le porc consommé à la ferme est évalué au prix du porc vendu sur pieds (1).

Par contre, les produits du lait transformé à la ferme et autoconsommés par les agriculteurs sont comptés dans la production finale pour la valeur du lait qui a servi à la production en République Fédérale d'Allemagne, en France et pour leur prix de vente réel en Belgique, en Italie et aux Pays-Bas.

Les paragraphes suivants vont donner des détails sur quelques produits caractéristiques.

4. La production finale des principaux produits effectivement réemployés dans le processus de production

a) Habitudes comptables

Le réemploi par l'agriculture d'un produit exclusivement agricole peut se faire après des transactions

de divers types. Il se peut d'abord qu'un bien produit par une entreprise soit employé dans la même entreprise; mais il est possible également qu'il ait fait l'objet d'un échange entre agriculteurs, ou qu'il ait été vendu au commerce et racheté par un autre agriculteur. Enfin, notons qu'un bien exclusivement agricole peut être importé par l'agriculture, ou importé par un autre secteur et revendu à l'agriculture.

La façon dont ces diverses transactions sont prises en compte n'est pas identique du point de vue du calcul de la production finale.

La production calculée comme la différence entre la production totale et les quantités réemployées dans l'agriculture est inférieure au résultat obtenu en ajoutant aux ventes de l'agriculture l'autoconsommation et la formation de stocks. En effet, ce dernier total comprend des quantités vendues par l'agriculture qui sont ensuite rachetées par elle pour y être réemployées. Bien entendu cette différence se retrouve dans l'évaluation des achats de l'agriculture et le calcul de la valeur ajoutée n'est pas affecté par le procédé de comptabilisation.

La prise en considération des prix auxquels s'effectuent les transactions ouvre de nouvelles possibilités de divergence. En effet, le prix des produits revendus par le commerce est grossi de marges commerciales. Si l'on emploie le premier mode de calcul pour les quantités, on peut également l'employer pour les valeurs, c'est-à-dire retrancher de la valeur réelle des ventes, la valeur réelle des achats. Mais on peut également évaluer la quantité vendue moins la quantité achetée au prix de vente; la « marge commerciale » apparaît alors comme un achat de l'agriculture dans le calcul de la valeur ajoutée.

Si nous écrivons ainsi le bilan d'un produit :

$$\text{Production} + \text{Achats}^{(2)} = \text{Emplois intermédiaires} + \text{Ventes}^{(2)} + \text{Autres emplois}^{(2)}$$

Soient a, b, c, d, e les quantités et P_a, P_b, P_c, P_d, P_e les prix correspondant à ces 5 termes;

ces différents modes de calcul s'expriment ainsi, en ce qui concerne les quantités.

(1) Dans la révision actuellement en cours des comptes français, l'évaluation de l'autoconsommation dans le compte des ménages sera faite au prix de détail du produit consommé de façon à assurer une meilleure comparabilité des comptes de ménages des diverses catégories socio-professionnelles. Ceci ne modifiera pas le compte de la branche agriculture mais celui du secteur agriculture.

(2) A d'autres secteurs ou à d'autres agriculteurs.

(3) Consommation des ménages d'agriculteurs et variation de stocks.

I. Production finale : $P_1 = a - c = d + e - b$

II. Production finale : $P_2 = d + e$.

On voit que $P_2 = P_1 + b$.

Du point de vue des valeurs, les deux variantes de P_1 signalées sont :

$$I_1 = P_{11} = dp_d + ep_e - bp_b$$

$$I_2 = P_{12} = (d - b) p_d + ep_e$$

et l'on voit que la différence de ces deux évaluations est :

$$P_{12} - P_{11} = b (p_b - p_d).$$

Ces différentes habitudes comptables se retrouvent dans les calculs effectués par les pays de la Communauté à propos des *céréales*.

L'Italie fait un calcul du second type, les autres pays du premier. Parmi ces derniers, la France emploie la formule I 1, tout au moins pour les *céréales*, ce qui diminue leur prix moyen. Dans les autres cas pour la France et dans les autres pays, les échanges entre agriculteurs n'apparaissent pas et les marges commerciales figurent en achats de l'agriculture.

Ceci ne veut pas dire que, pour ces pays, le traitement comptable soit homogène. Il est fort possible, par exemple, que les Pays-Bas comptabilisent comme vente de *céréales* de l'agriculture à l'industrie et rachat d'aliments du bétail des transactions qui, dans d'autres pays, apparaîtraient comme échanges de *céréales* entre agriculteurs.

En République Fédérale d'Allemagne et au Luxembourg, la production finale comprend les ventes réelles de l'agriculture à d'autres secteurs et, pour le premier pays, une évaluation de l'autoconsommation des agriculteurs. Les ventes directes entre agriculteurs ne figurent pas dans les comptes.

Aux Pays-Bas, il en est de même, mais la production finale comprend la variation des stocks. De plus, les pertes sont comprises dans l'évaluation de la production finale en quantité, ce qui a pour effet d'en abaisser le prix moyen.

Notons de plus qu'en France on retire des ventes de *céréales* non seulement les achats de *céréales* natio-

nales, mais encore les achats par l'agriculture de *céréales* importées.

L'ordre de grandeur de la différence ainsi introduite dans l'évaluation de la production finale peut être indiqué par quelques chiffres.

Si la Belgique et la France calculaient la production finale de *céréales* suivant la formule II, les évaluations seraient augmentées respectivement :

	Belgique	France
Pour le blé	0 %	0 %
Pour l'orge	157 %	70 %
Pour le seigle	130 %	90 %
Pour l'avoine	326 %	134 %
Pour le maïs	0 %	29 %
Pour les 5 <i>céréales</i>	24 %	19 %
Pour la production finale de l'agriculture	1,7 %	1,7 %

Si l'Italie adoptait pour les *céréales* le mode de comptabilisation de la France, les différences seraient les suivantes :

Pour le blé :	— 4 %
Pour l'orge :	— 7 %
Pour le seigle :	— 2 %
Pour l'avoine :	— 14 %
Pour le maïs :	— 17 %
Pour les 5 <i>céréales</i> :	— 6 %
Pour la production finale de l'agriculture :	— 1 %

Les différences sont donc loin d'être négligeables.

Si la France adoptait pour les *céréales* le mode de calcul de la Belgique ou la Belgique celui de la France (1), les différences seraient les suivantes :

	Belgique	France
Pour le blé	— 0 %	+ 0/3 %
Pour l'orge	— 16 %	+ 7 %
Pour le seigle	— 12 %	+ 1 %
Pour l'avoine	— 32 %	+ 6 %
Pour le maïs	0 %	+ 1 %
Pour les 5 <i>céréales</i>	— 2 %	— 1,4 %
Pour la production finale de l'agriculture	— 0,1 %	+ 0,1 %

(1) Tout au moins pour les ventes et les achats de *céréales* nationales. Nous n'avons pas évalué la différence provenant de la prise en compte des *céréales* importées.

b) Production finale des céréales

Tous les pays de la Communauté donnent une estimation de la production totale des diverses céréales. Cette estimation sert de base aux calculs de la production finale en Italie, où l'on en retire une estimation de la consommation intermédiaire, elle-même diminuée des importations de semence. La production finale est alors un solde, ce qui fait qu'elle comprend les éventuelles variations de stocks.

En Belgique, pour les céréales autres que le froment et l'orge, la production finale est un certain pourcentage de la production totale.

En République Fédérale d'Allemagne, en Belgique pour le froment et l'orge, en France et au Luxembourg, on établit les chiffres de ventes par l'agriculture; on ajoute la valeur de la consommation par les agriculteurs (1) et, en France, la formation de stocks de blé tendre. C'est la consommation intermédiaire qui est

calculée comme un solde. Aux Pays-Bas, enfin, on établit un bilan des céréales avec des informations directes sur tous les postes, y compris les variations de stocks.

Il est fort possible que ces différences de méthode introduisent des éléments de non-comparabilité dans les résultats, mais il est difficile de s'en assurer.

Il faudrait qu'une étude systématique soit faite, par des experts agricoles, des bilans céréaliers publiés par l'O.S.C.E. pour discerner, à la lumière des observations faites ci-dessus sur les méthodes comptables, si elles affectent la qualité et la signification des chiffres.

A titre d'exemple, nous donnons dans le tableau III, construit à l'aide des bilans qui nous ont été communiqués, la part de la consommation intermédiaire de céréales nationales dans la production utilisée (production moins perte, moins importations, moins accroissement des stocks).

TABLEAU III

Part de la consommation intermédiaire de céréales et de pommes de terre dans la production utilisée en 1959

	Allemagne (R.F.) (1)	Belgique	France	Italie	Pays-Bas
Blé	33	17	27	11	6
Seigle	46	89	.	42	63
Orge	68	86 (2)	.	90	26
Avoine	100	93	.	92	60
Maïs	.	100	.	65	.
Pommes de terre	62	3	.	31	28

(1) Pour l'Allemagne, nous avons pris la moyenne des deux campagnes pour lesquelles les chiffres sont d'ailleurs peu différents.
(2) 0 pour l'orge de brasserie; 100 pour le reste.

La fixation du prix des céréales ne se fait pas de façon identique dans les six pays.

En Belgique, en Italie, au Luxembourg, on impute à une année donnée la valeur effectivement prise par la récolte de cette année, même si elle est vendue l'année suivante. En Belgique, d'ailleurs, on suppose que la récolte est vendue dans les quatre derniers mois sauf pour le froment.

En France et aux Pays-Bas, on impute à une année

donnée la valeur effectivement réalisée par la commercialisation au cours de cette année des récoltes de l'année précédente et de l'année en cours et on ajoute la variation des stocks aux prix moyens de l'année.

En République Fédérale d'Allemagne, on impute à une année donnée la moitié de la valeur obtenue pour la récolte de l'année précédente et la moitié de la valeur de la récolte de l'année en cours.

(1) Il s'agit généralement de farine ristournée par les meuniers.

c) *Pommes de terre*

Le calcul de la production finale de pommes de terre présente quelques particularités. En Belgique, en France, au Luxembourg, cette production est obtenue par des enquêtes sur la consommation des ménages, corrigées à l'aide des données sur le commerce extérieur et sur l'achat de pommes de terre par l'industrie et, dans le cas de la France, confrontées avec des chiffres de production.

Aux Pays-Bas, le bilan des ressources et des emplois est établi pour la campagne agricole. On suppose que pour cette campagne la variation des stocks est nulle et on calcule comme un solde la quantité employée pour la nourriture des animaux. Quand on passe à l'année calendaire, on voit réapparaître une formation de stocks.

Le tableau III montre une différence très frappante en ce qui concerne la Belgique. Il faut noter que la production a été très faible en 1959, ce qui a limité l'emploi de pommes de terre comme aliment de bétail.

d) *Lait et produits laitiers*

Dans presque tous les pays, les deux méthodes de calcul de production finale sont employées simultanément et aboutissent à la confection d'un bilan de la production et de l'utilisation du lait à la ferme. Mais leur mise en œuvre se fait de façon fort différente.

En Belgique, ce bilan est établi centralement. On estime la production totale à partir du nombre de vaches et d'un rendement moyen calculé. Pour les

emplois, les uns sont calculés (consommation par les animaux de ferme) d'autres connus directement (livraison aux laiteries), d'autres estimés (consommation des agriculteurs et vente directe) et le lait employé pour la fabrication du beurre de ferme est connu par différence. Des emplois et des ressources on retire le lait maigre rendu par les laiteries. Il en est de même au Luxembourg.

Aux Pays-Bas, le bilan est également établi centralement (par une association professionnelle) à partir des divers emplois dont les uns sont connus directement et les autres par des sondages.

En Italie, au contraire, le bilan est établi par le producteur lui-même. Un sondage annuel auprès de 35.000 entreprises donne, pour chaque entreprise, une estimation détaillée des quantités produites et utilisées dans l'année.

En France, le bilan a été établi pour l'année de base (1956) et est extrapolé chaque année à l'aide d'indicateurs portant essentiellement sur les livraisons aux laiteries.

En République Fédérale d'Allemagne, c'est essentiellement à partir des emplois qu'on calcule la production finale.

Ici encore il n'est nullement exclu qu'il y ait une liaison entre le mode de calcul et le résultat trouvé, ce qui expliquerait partiellement certaines des différences mises en évidence dans le tableau IV, en particulier la forte part de la production laitière utilisée en Italie pour l'alimentation des veaux et en Belgique pour la fabrication à la ferme du beurre, du fromage, de la crème.

TABLEAU IV

Structure des emplois du lait entier par l'agriculture en 1959 (quantités)

en %

	Allemagne (R.F.) (¹)	Belgique	Italie	Luxembourg	Pays-Bas
Nourriture des animaux	10	9	24	} 20	5
Fabrication du beurre, du fromage et de la crème	4	43	23		2
Consommation des ménages d'agriculteurs	9	3	7		5
Ventes	77	45	46	80	88
	100	100	100	100	100

(¹) Pour l'Allemagne nous avons pris la moyenne des deux campagnes pour lesquelles les chiffres sont peu différents.

En Italie, les coopératives de transformation laitière font partie de l'agriculture, ce qui explique la forte part de la production de lait utilisée pour la fabrication de beurre et de fromage. 51 % de la production de beurre (en poids) et 63 % de la production de fromage sont effectués dans l'agriculture. Les données fournies par les experts italiens ne permettent pas de savoir quelle est la part des coopératives.

Le cas de la Belgique est différent puisque, d'après les tableaux fournis par les experts belges pour 1959, 46 % du beurre produit dans le pays et 6 % du fromage sont issus de l'agriculture qui ne comprend pas de coopératives.

e) Raisin et vin

Donnons enfin quelques indications caractéristiques sur les évaluations de la production vinicole.

En France, les vignerons sont astreints chaque année à des déclarations de récolte de vin et de stocks existants au moment de cette récolte. On estime la valeur des vins sortis des chais chaque mois en fonction des prix cotés le même mois (ces prix ne correspondent malheureusement pas aux prix des quantités sorties de ce mois).

En Italie, on établit dans chaque province la quantité et la valeur de vin produit à partir d'une évaluation de la production de raisin (surface des vignes et rendement, évalué par sondage). Depuis 1962, les producteurs doivent déclarer leurs stocks, ce qui améliorera la statistique.

5. Production finale des principaux produits non réemployés dans le processus de production

Bétail : Dans tous les pays, sauf la France, la production finale se compose de la valeur des bêtes abattues pour la boucherie (ou la consommation familiale) augmentée ou diminuée de la variation de valeur du cheptel entre le début et la fin de l'année. La France n'évalue pas ce deuxième terme, mais seulement le premier.

Le premier terme est toujours calculé à partir des statistiques d'abattage, elles-mêmes toujours liées au contrôle vétérinaire et corrigées, le cas échéant,

pour tenir compte du commerce extérieur. Une autre correction est faite parfois pour tenir compte de la fraude. Il semble que la qualité des statistiques d'abattage soit assez variable suivant les pays.

Le second terme est calculé à partir d'enquêtes annuelles auprès des exploitations. Ces enquêtes sont en principe exhaustives en République Fédérale d'Allemagne, en Belgique, au Luxembourg et aux Pays-Bas. En Italie, il s'agit d'une enquête par sondage auprès de 35.000 entreprises.

Volailles : La production finale est assimilée aux ventes et à l'autoconsommation (sauf aux Pays-Bas et en Belgique où on évalue une variation de stocks).

Œufs : En ce qui concerne les œufs, dans aucun pays sauf les Pays-Bas, il n'y a d'estimation de la production d'œufs à couver. L'Italie calcule la production à partir de statistiques de ventes, relevées sur les marchés. En Allemagne, et au Luxembourg, on utilise un calcul portant sur le nombre de poules et le nombre d'œufs par poule. En Belgique, un calcul analogue est corrigé par confrontation avec les enquêtes de consommation. Aux Pays-Bas, on confronte les deux évaluations. En France, l'estimation est faite à partir d'enquêtes de consommation. Il semble qu'il y ait beaucoup d'imprécision sur cet important poste de la production agricole.

Fruits et légumes : La source statistique de base est parfois la production, parfois la vente, parfois la consommation.

En République Fédérale d'Allemagne et en Italie, la production de fruits et légumes est calculée en multipliant une surface par un rendement. En Belgique, une telle évaluation est confrontée avec les estimations de la vente de ces produits. Aux Pays-Bas et au Luxembourg, on étudie la vente sur les marchés, à laquelle on ajoute une évaluation de ce qui ne passe pas par les marchés publics. En France, enfin, l'estimation de la production en 1956 était basée sur une enquête de consommation convenablement corrigée pour ramener les prix au niveau des prix de production. Chaque année, on utilise pour calculer la valeur courante, des indices de volume et de prix basés sur les ventes sur les principaux marchés.

Cultures industrielles : betteraves sucrières, houblon, tabac : En général, on calcule la valeur de la production

finale à partir des livraisons à l'industrie. Pour le tabac, dans les pays où il y a un monopole (régie des tabacs) l'évaluation est d'origine fiscale.

6. Formation de stocks dans l'agriculture

La production finale de l'agriculture comprend une évaluation explicite de variation des stocks pour un certain nombre de produits.

République Fédérale d'Allemagne : Seulement pour le cheptel.

Belgique : Seulement pour le cheptel et pour les poules.

France : Seulement pour le blé tendre et le vin.

Italie : Seulement pour le cheptel.

Luxembourg : Seulement pour le cheptel.

Pays-Bas : Les publications néerlandaises donnent une évaluation de la variation de stocks de produits agricoles pour tous les produits des champs (que ces stocks soient détenus par l'agriculture ou par le commerce) et pour le cheptel et la volaille.

Ceci ne veut pas dire que la production finale de l'agriculture ne comprenne de formation de stocks que pour les produits que nous venons de désigner. Nous l'avons vu, chaque fois que la production finale est calculée par différence entre la production et l'utilisation pour la production agricole (ce qui est, en particulier, le cas général en Italie), elle contient une évaluation virtuelle de la formation de stocks, mais sans qu'on sache si ces stocks sont formés dans l'agriculture ou ailleurs.

7. Conclusion

L'examen rapide et quelque peu superficiel que nous venons de faire des modes de calcul de la production finale des principaux produits agricoles montre que les concepts sont très semblables alors que les méthodes statistiques d'évaluation diffèrent sensiblement.

Il n'est pas inutile cependant de résumer les raisons de non-comparabilité de la production finale liées

aux concepts et habitudes comptables même si elles sont moins importantes que celles qui tiennent aux qualités des statistiques.

- a) Le mode de comptabilisation de la vente et du rachat des céréales. Nous savons que ceci n'influe pas sur la valeur ajoutée.
- b) La prise en compte à des degrés divers des activités de transformation du lait. L'Allemagne et la France n'en retiennent aucune dans la branche agriculture, certains pays ne retiennent que la transformation de ce qui est vendu par la ferme, d'autres de ce qui est vendu et consommé à la ferme, d'autres de ce qui est vendu à la ferme et dans les coopératives.

La mesure de l'effet de ces différences sur le montant de la production finale est difficile car les données fournies par les experts nationaux ne permettent pas de donner une valeur aux sous-produits de la transformation du lait qui devraient faire partie des achats de l'agriculture si le lait était vendu au lieu d'être transformé. Par ailleurs, nous ignorons la part des coopératives en Italie.

Nous pensons cependant que cet effet est très faible dans le cas du beurre, plus important dans celui du fromage.

- c) L'inclusion par la France de la production de vin faite par des entreprises de caractère industriel. Le volume en est probablement très faible. A l'inverse, l'inclusion dans une branche agriculture de la part de la fabrication de vin faite en dehors de l'agriculture conduirait à augmenter la production finale de l'agriculture de 0,6 % environ pour l'Italie, environ 0,7 % pour l'Allemagne pour la campagne 1958-1959, et 1,6 % pour la campagne 1959-1960.
- d) La non-comptabilisation de la variation des stocks de certains produits végétaux par plusieurs pays. En 1959, la formation de stocks agricoles représentait 4,5 % de la production finale aux Pays-Bas et 2,3 % en France où il ne s'agit que de stocks de blé et de vin.
- e) La non-comptabilisation par la France de la variation de valeur du cheptel vif. Ce poste représente pour les autres pays une part non négligeable de la production finale :

0,6 % pour la République Fédérale d'Allemagne (moyenne des deux campagnes 1958-1959 et 1959-1960),

1,6 % pour la Belgique,

2,6 % pour les Pays-Bas.

f) Le mode de passage de la campagne agricole à l'année calendaire. Ce passage se fait de façon fort différente suivant les pays et suivant les produits, ce qui introduit d'une part une non-comparabilité des variations d'une année sur l'autre, d'autre part des divergences dans l'évaluation même du prix moyen de certaines récoltes.

IV. Les achats et consommation intermédiaire de l'agriculture

1. Remarques préliminaires

Il est nécessaire de comparer la liste des biens et des services qui font, dans les six pays, l'objet des achats de l'agriculture. D'une part, ces achats interviennent dans le calcul de la valeur ajoutée. D'autre part, cette comparaison permettra de préciser l'étendue du secteur agricole.

La connaissance de l'output d'une branche ne suffit pas en effet à en définir les activités et doit être complétée par la connaissance des inputs qui permet de savoir quelles sont les activités qui appartiennent à la branche en question parmi celles qui aboutissent à la production de l'output.

C'est pourquoi, nous étudierons surtout les achats de l'agriculture lorsqu'ils permettent de régler des problèmes de frontière. Ce sera le cas lorsque ces achats sont des produits agricoles importés ou rachetés par l'agriculture au commerce ou à l'industrie après que celle-ci leur a fait subir une légère transformation. Ce sera aussi le cas pour certains services.

2. Comptabilisation des achats

Dans les six pays, le principe est de calculer les dépenses pour une année calendaire et de les retrancher de la production de cette même année, même s'ils contribuent en fait à la production de l'année suivante.

En République Fédérale d'Allemagne, la production, les dépenses courantes, les amortissements, les impôts indirects et la valeur ajoutée sont tout d'abord calculés pour chaque campagne agricole. Ces calculs sont fondés sur les chiffres fournis par le Ministère de l'Agri-

culture qui ne correspondent pas encore aux définitions des comptes nationaux. Les valeurs ainsi obtenues sont ensuite recalculées pour l'année civile. On établit à cet effet la moyenne arithmétique des valeurs de la production, des amortissements et des impôts indirects. La valeur ajoutée de l'année civile considérée est calculée comme moyenne pondérée, — sur la base des coefficients 0,49 et 0,51 — des valeurs ajoutées des deux campagnes. Les dépenses courantes engagées pendant l'année civile correspondent alors à la différence entre la valeur de la production d'une part et les impôts indirects, les amortissements et la valeur ajoutée d'autre part.

Les moyens dont dispose le statisticien pour connaître les achats de l'agriculture sont de deux sortes. D'une part, il peut étudier des comptabilités d'entreprises agricoles, d'autre part il peut examiner la répartition des ventes des produits des autres secteurs économiques et retenir ce qui va à l'agriculture. La combinaison de ces deux types d'enquête est généralement nécessaire; elle se trouve réalisée lors de la confection des tableaux entrées-sorties.

3. Les comptabilités agricoles

Ce problème fait l'objet des travaux d'un groupe d'experts de la Direction Générale de l'Agriculture. Nous donnerons simplement ici un aperçu des comptabilités qui sont utilisées pour la préparation des comptes économiques de l'agriculture.

République Fédérale d'Allemagne. Enquête annuelle auprès de 8 000 entreprises, en principe, les mêmes chaque année.

Belgique. 200 entreprises sont suivies par la Station d'économie rurale de Gand (264 000 entreprises sont soumises au recensement agricole).

France. Rien à l'heure actuelle. Une enquête est en projet.

Italie. 100 entreprises sont suivies par l'Institut d'Économie agraire qui projette l'extension de son enquête à 1 000 entreprises.

Luxembourg. On projette d'utiliser une enquête portant sur 75 entreprises (sur 8 500 supérieures à 2 hectares).

Pays-Bas. 5 000 entreprises de 4 à 100 ha (sur 160 000 entreprises de cette dimension).

En République Fédérale d'Allemagne, aux Pays-Bas et en Belgique, l'analyse des comptabilités sert pour compléter et, dans les deux premiers pays, contrôler les renseignements fournis par l'étude des produits.

4. Produits agricoles et aliments du bétail achetés par l'agriculture

La plus grande partie de la nourriture des animaux et des semences est constituée de produits exclusivement agricoles. Elle n'apparaît donc dans les achats de l'agriculture que lorsqu'il s'agit de produits importés ou de produits vendus par l'agriculture au commerce et rachetés par elle.

D'autres produits de l'agriculture nationale font également l'objet d'importations.

De plus certains aliments du bétail achetés à l'industrie sont préparés à l'aide de matières premières exclusivement agricoles.

Il y a donc entre l'agriculture, les autres secteurs de l'économie nationale et le reste du monde un réseau d'échanges de produits primaires ou transformés assez complexe. Dans tous les pays ces échanges sont traités de façon à dégager correctement la valeur ajoutée par l'agriculture. Mais ces traitements prennent des formes différentes suivant les produits et les pays, en liaison parfois avec le traitement des importations dans les comptes nationaux. Nous allons citer les principaux cas qui se trouvent dans les comptes de l'agriculture.

a) Les échanges de produits entre agriculteurs par l'intermédiaire du commerce

En République Fédérale d'Allemagne et depuis peu en Belgique, en France (sauf pour les céréales), aux Pays-Bas, les échanges entre agriculteurs n'apparaissent dans les comptes que pour les marges commerciales payées au commerce et les frais de transports qui figurent dans les achats de l'agriculture.

En Italie, au contraire, ces produits apparaissent à la fois dans les ventes de l'agriculture et dans ses achats.

Nous avons vu plus haut le cas particulier du traitement des céréales en France.

b) Le bétail vivant

Le bétail importé pour la reproduction et l'élevage est considéré comme un achat de l'agriculture en République Fédérale d'Allemagne et aux Pays-Bas. Il est au contraire retranché des ventes de l'agriculture en Belgique, au Luxembourg, en Italie, en France.

Dans tous les cas, le bétail importé, destiné aux abattoirs, ne transite pas, dans les comptes économiques, par l'agriculture.

c) Les importations de céréales, de semences et d'aliments du bétail

En République Fédérale d'Allemagne, en Belgique, en Italie, au Luxembourg ces importations sont faites par l'agriculture si elles lui sont destinées (semences ou aliments du bétail).

Aux Pays-Bas, les seules céréales importées par l'agriculture sont celles qui sont destinées aux semences; tous les achats d'aliments du bétail sont faits à l'industrie des aliments du bétail. C'est donc cette dernière qui importe des céréales.

En France, nous avons vu que dans le cadre général du traitement des importations, les céréales (ou autres graines, tubercules, etc.), importées pour la consommation de l'agriculture ne sont pas distinguées, dans l'évaluation de cette consommation, des produits issus de l'agriculture nationale. La différence entre la production et la consommation intermédiaire d'un produit par l'agriculture (la production disponible

dans le vocabulaire français) est donc égale à la production finale du produit, au sens donné plus haut (Chap. III, par. 1) diminué des achats de ce produit par l'agriculture.

d) *Achats d'aliments du bétail constitués à partir de céréales*

Dans tous les pays de la Communauté, les céréales apparaissent dans la production de l'agriculture et les aliments du bétail dans ses achats (à l'industrie des aliments du bétail).

5. Les achats de biens par l'agriculture

Nous avons vu que l'utilisation des comptabilités d'entreprises pour l'établissement de la nature et de la valeur des achats de l'agriculture était très inégale dans les six pays. Nous pensions donc trouver des différences dans la composition de ces achats et nous avons espéré, au début de cette étude, pouvoir les mettre en évidence en demandant aux experts nationaux de classer ces achats suivant la nomenclature C.S.T. (classification statistique et tarifaire pour le commerce international).

Le résultat n'a pas été très intéressant et la traduction dans une nomenclature internationale de nomenclatures nationales différentes ne suffit pas à assurer une bonne comparabilité, d'autant plus que la C.S.T. est une nomenclature pour le commerce extérieur. En fait, la liste des biens distingués dans le calcul de la valeur ajoutée par l'agriculture est directement liée aux nomenclatures en usage dans chaque pays.

La situation est différente dans les pays pour lesquels les comptes de l'agriculture sont régulièrement insérés dans un tableau input-output et dans les autres pays.

Pour les premiers (France et Pays-Bas) la liste des inputs de l'agriculture est inspirée par la nomenclature de branche choisie pour faire le tableau (1).

Dans ces pays, les comptes nationaux ayant à répartir la production de toutes les branches, cherchent à savoir si l'agriculture consomme chaque produit.

Par exemple parce qu'il y a dans le tableau français une branche « produits de l'imprimerie et de l'édition » et dans le tableau hollandais une branche « industrie du papier », on trouvera des produits en papier dans les inputs de l'agriculture de ces deux pays. Ailleurs, ces produits seront probablement dans les « divers » ou « frais généraux ».

Pour les autres pays, la liste des achats sera précise pour les produits spécifiques, ceux dont la destination est connue d'après leur nature même. Pour ceux-ci, en effet, la source statistique utilisée ne sera pas les comptabilités d'entreprises mais les statistiques de production industrielle ou de commerce. Pour les autres produits, la nomenclature est très globale.

Les principaux produits achetés par l'agriculture et dont on retrouve la liste plus ou moins détaillée dans chacune des réponses au questionnaire sont :

— les engrais, les produits d'origine industrielle servant à la nourriture des animaux, les produits phytosanitaires, les produits énergétiques.

Nous ne donnerons pas de liste comparative des autres biens achetés par l'agriculture dans les six pays car nous ne possédons pas de liste détaillée pour tous les pays. Notons seulement l'importance des dépenses pour l'eau en Italie.

En principe, ces biens sont évalués au prix du marché rendu à la ferme. Lorsque certains produits sont vendus à l'agriculture à des prix diminués, à l'aide de subventions, on les évalue aux prix effectivement payés par les agriculteurs (2). Quand une subvention est versée directement aux agriculteurs à propos de l'achat de certains biens, les deux flux sont indiqués dans les comptes (3).

6. Les services achetés par l'agriculture

Nous pouvons préciser quelque peu la liste des services qui sont, ou ne sont pas, considérés comme des activités de l'agriculture.

(1) Tout au moins pour les années pour lesquelles un tel tableau existe.

(2) En France un traitement différent étant jusqu'à présent suivi pour l'essence : achat au prix normal par les agriculteurs et versement à leur compte d'une subvention fictive. Mais ce traitement va changer.

(3) Dans la République Fédérale d'Allemagne, le Ministère de l'Agriculture suit une autre méthode (*achats de l'agriculture aux prix du marché, déduction faite des subventions versées à ce dernier secteur*). Une rectification est apportée dans les comptes globaux pour rétablir les prix du marché.

Services vétérinaires. Ils ne font partie de l'agriculture dans aucun des six pays. Les centres pratiquant l'insémination artificielle sont exclus de l'agriculture en Italie et au Luxembourg. En France une partie des frais d'insémination artificielle figure dans les achats de services vétérinaires; en Belgique et aux Pays-Bas, ils ne figurent pas dans les achats de l'agriculture.

Battage, fauchage, etc. Il existe des entreprises qui vendent ces services et ne font pas partie de l'agriculture en Belgique et en France, car on trouve un achat de ces services (et aucune production). Ces services figurent aussi dans les *louages de services* des comptes italiens et dans les services divers des comptes allemands. Aux Pays-Bas, ces entreprises sont considérées comme des entreprises agricoles.

Assurances. Figurent dans les comptes de tous les pays, sauf en France.

Transports. En général, les prix de vente des produits agricoles sont pris dans tous les pays « départ de la ferme » et les prix d'achat « rendus à la ferme ». Il ne devrait donc pas y avoir de dépenses de transports autres, éventuellement, que des transports de personnes pour des buts professionnels. On trouve des dépenses de transports dans les comptes de la Belgique et de l'Italie. Dans le premier cas, il s'agit de transports de personnes; dans le second cela résulte du fait que certains prix d'achat sont en fait des prix sur le marché et non pas des prix rendus à la ferme.

Quand le compte de l'agriculture est inséré dans un tableau « entrées-sorties » du modèle usuel, il n'en est pas de même car les transports sont imputés soit aux achats soit aux ventes.

Entretien du matériel. Figure dans les comptes de tous les pays.

Entretien des bâtiments d'exploitation. Figure dans les dépenses courantes de tous les pays sauf en France où il est agrégé avec les dépenses d'investissement. Par contre, l'entretien du logement des agriculteurs ne figure dans les dépenses de l'agriculture dans aucun des six pays.

Fermage et métayage. Il n'y a qu'en France que l'affermage d'une propriété soit considéré comme une vente de service. Ailleurs les fermages apparaissent directement comme une part de la valeur ajoutée par l'agriculture.

Services divers. Il est difficile de savoir quels sont les services qui sont effectivement inclus dans cette rubrique. Il est à craindre que n'y figurent parfois des dépenses qui sont considérées dans les systèmes standardisés de *comptabilité nationale* comme des distributions de valeur ajoutée et non comme des achats de service, par exemple les cotisations aux associations professionnelles ⁽¹⁾. Les Pays-Bas incluent dans cette rubrique des commissions bancaires imputées ⁽²⁾.

7. Conclusion

Les différences de concepts et de nomenclatures ne sont pas très grandes dans la détermination des achats de l'agriculture, en dehors de ce qui est lié aux différences signalées dans le chapitre précédent. La plus importante est le traitement des fermages et métayages par la France, qui va d'ailleurs peut-être changer.

Or, quand on compare la valeur des achats à celle de la production ou de la valeur ajoutée, les différences sont énormes, comme le montrent les tableaux V et VI. Ceci traduit certainement des différences réelles dans la structure de l'agriculture mais probablement également le caractère très varié des méthodes statistiques employées dans l'évaluation des achats de l'agriculture.

Une différence frappante provient du poste « aliments du bétail »; elle ne saurait provenir seulement des différences d'habitudes comptables signalées plus haut. Le poste « entretien du matériel » est également peu homogène, dans ce cas l'absence de sources statistiques explique certainement une partie de la divergence. Par contre, pour le poste « autres biens et services », les chiffres marquent moins de dispersion qu'on ne pouvait le craindre.

⁽¹⁾ Comme le recommandait l'édition 1956 de « Comptabilité et tableaux économiques du secteur agricole » de la F.A.O.

⁽²⁾ La République Fédérale d'Allemagne introduit une correction pour les commissions bancaires imputées dans le passage des comptes du Ministère de l'Agriculture aux comptes globaux.

TABLEAU V

Rapport des achats de l'agriculture aux autres secteurs à la production finale en 1959

(en %)

N° (1)	Désignation	Allemagne (R.F.) (2)		Belgique	France (3)	Italie	Luxembourg (4)	Pays-Bas
		1958/1959	1959/1960					
1 à 3	Engrais et amendements	4,9	5,6	6,3	4,9	2,9	5,0	6,3 (4)
4 à 5	Aliments de bétail	11,3	13,2	19,4	4,7	5,2	12,4	27,4
6	Semences et plants	0,4	0,4	1,6	.	0,9	1,9	0,4
7-8-9	Produits énergétiques	2,8	3,1	1,7	3,2	0,8	2,8	1,8
10	Produits de protection	0,6	0,6	0,5	0,8	0,9	0,3	.
14	Entretien du matériel	6,7	6,6	1,2	3,3	0,1	5,2	} 3,8
15	Entretien des bâtiments d'exploitation	1,1	1,2	0,1	.	.	1,3	
11 à 13								
16 à 24								
autres biens et services		5,2	5,3	3,5	5,9	4,4	5,7	4,5
	Total	33,0	36,0	34,3	22,8	15,2	34,6	44,2

(1) Les numéros sont donnés par référence à la liste adressée aux experts nationaux en juillet 1962. Cette liste figure en annexe au présent rapport.

(2) Pour la France, nous avons retiré des inputs le montant des fermages et métayages.

(3) Statistique du Ministère de l'Agriculture. Ne comprend pas la viticulture, l'horticulture, l'apiculture, la distillerie.

(4) Y compris les produits de protection.

TABLEAU VI

Rapport des achats de l'agriculture aux autres secteurs à la valeur ajoutée brute en 1959

(en %)

N° (1)	Désignation	Allemagne (R.F.) (2)		Belgique	France (3)	Italie	Luxembourg (4)	Pays-Bas
		1958/1959	1959/1960					
1 à 3	Engrais et amendements	7,4	8,7	9,8	6,3	3,4	7,7	11,3(5)
4-5	Aliments du bétail	16,8	20,6	30,3	6,1	6,1	18,9	49,2
6	Semences et plants	0,6	0,6	2,5	.	1,0	2,9	0,7
7-8-9	Produits énergétiques	4,2	4,8	2,6	4,2	1,0	4,3	3,3
10	Produits de protection	0,9	1,0	0,8	1,0	1,1	0,5	.
14	Entretien du matériel	10,0	10,3	1,9	4,3	0,1	7,9	} 6,8
15	Entretien des bâtiments d'exploitation	1,7	1,9	0,2	.	.	2,0	
11 à 13								
16 à 24								
	Total	49,4	56,2	53,6	29,5	17,9	52,9	79,4

(1) Voir note (1) du tableau V.

(2) Nous avons comparé directement les achats de chaque campagne agricole à la valeur ajoutée de cette campagne. Le service statistique fédéral, au moment du calcul de la contribution de l'agriculture au produit national brut, modifie légèrement des chiffres pour les harmoniser avec l'ensemble des comptes nationaux, en particulier en ce qui concerne le traitement des subventions.

(3) Pour la France, nous avons retiré des inputs et ajouté à la valeur ajoutée le montant des fermages et métayages.

(4) Statistique du Ministère de l'Agriculture. Ne comprend pas la viticulture, l'horticulture, l'apiculture, la distillerie.

(5) Y compris les produits de protection.

V. La valeur ajoutée

1. Remarques préliminaires

Dans tous les pays, la valeur ajoutée de l'agriculture est obtenue en retranchant les achats de la production finale. Les différences que nous avons soulignées sur l'évaluation de ces deux termes ont pour conséquence des différences sur l'évaluation de la valeur ajoutée.

La comparabilité de la valeur ajoutée est meilleure que celle des deux termes dont elle est la différence; nous avons vu en effet que certaines habitudes comptables conduisaient à augmenter de la même quantité les dépenses et les recettes.

La République Fédérale d'Allemagne représente un cas particulier, du fait que la contribution au produit intérieur brut *aux prix du marché, définie et estimée selon les méthodes du Ministère de l'Agriculture*, est tout d'abord calculé pour chaque campagne et que la contribution afférente à l'année civile est ensuite obtenue en faisant *la somme des valeurs moyennes de la valeur ajoutée (moyenne arithmétique pondérée à l'aide des coefficients 0,49 et 0,51), des amortissements (moyenne arithmétique) et des impôts indirects (moyenne arithmétique) pour les deux campagnes.*

Ce sont alors, nous l'avons vu, les achats de l'année calendaire qui sont obtenus par différence. De plus, des corrections dont nous avons parlé au cours des chapitres précédents modifient de 4 % la valeur ajoutée telle qu'elle ressort des comptes des entreprises agricoles.

2. La décomposition de la valeur ajoutée

Dans tous les pays on donne une certaine décomposition de la valeur ajoutée par l'agriculture.

En premier lieu, on retranche les amortissements du capital fixe (bâtiments d'exploitation et machines) pour obtenir une valeur ajoutée nette. Le mode de calcul des amortissements diffère considérablement suivant les pays et ne repose nulle part sur des bases statistiques satisfaisantes.

Nous ne savons pas en général d'après quelle méthode est fait ce calcul sauf pour la République Fédérale

d'Allemagne. Dans ce pays, on calcule d'abord les amortissements sur la base du prix d'achat, comme il est d'usage dans la comptabilité commerciale, puis on fait une correction pour tenir compte de la valeur de remplacement.

La différence entre la valeur ajoutée nette ainsi calculée et les impôts indirects diminués des subventions donne la valeur ajoutée nette au coût des facteurs. Il semble d'ailleurs que, dans les six pays de la Communauté, la plupart des impôts indirects qui frappent les produits agricoles soient perçus au stade de la commercialisation et que les subventions dont ils bénéficient soient très souvent versées à ceux qui les commercialisent ou les transforment. Aussi, les impôts indirects et les subventions qui figurent dans le compte de l'agriculture sont-ils en général faibles; il semble que ce soit aux Pays-Bas que les subventions versées directement à l'agriculture sont les plus importantes.

Les éléments entre lesquels est décomposée la valeur ajoutée nette au coût des facteurs sont les suivants :

Belgique : Salaires, fermages réellement payés (à l'exclusion des loyers sur les locaux d'habitation) et fermages imputés aux propriétaires exploitants, intérêts sur le capital réellement emprunté, et revenus d'entreprises.

Luxembourg : Mêmes éléments. On n'impute pas de fermages aux propriétaires exploitants.

Pays-Bas : Salaires et charges sociales, fermages réellement payés (à l'exclusion des loyers sur les locaux d'habitation) et fermages imputés aux propriétaires exploitants, revenu des entreprises.

France : Salaires, charges sociales, intérêts, versements aux compagnies d'assurances, charges diverses, revenus d'entreprises.

Italie : Dans les publications des comptes nationaux de ce pays, on ne trouve provisoirement qu'une évaluation des salaires.

République Fédérale d'Allemagne : Jusqu'à présent on ne procède pas à une ventilation de la valeur ajoutée (produit intérieur net au coût des facteurs) pour

l'agriculture dans la comptabilité nationale de l'Allemagne.

Les tableaux VII et VIII rassemblent quelques données sur la liaison entre la valeur ajoutée brute aux prix du marché et la valeur ajoutée nette au coût des facteurs et sur la décomposition de cette dernière grandeur. Afin d'améliorer la comparaison entre les pays, nous avons modifié la valeur ajoutée des comptes français en y incluant les fermages et en excluant les paiements d'assurances.

On voit que, malgré le peu de bases statistiques (ou peut-être en raison de cela), l'amortissement représente une proportion peu variable de la valeur ajoutée (1).

On notera la forte proportion des salaires aux Pays-Bas et des fermages en Belgique. Ce dernier point s'explique par l'imputation de fermages aux propriétaires exploitants.

TABLEAU VII
Passage de la valeur ajoutée brute aux prix du marché (1) à la valeur ajoutée nette aux coûts des facteurs

(Année 1959)

(en %)

	Allemagne (R.F.)	Belgique	France	Italie	Pays-Bas
Valeur ajoutée brute aux prix du marché	100	100	100	100	100
— Amortissements	— 9	— 9	— 7	— 9	— 8
— Impôts indirects	} 0 (2)	} + 1	— 2	} 0 (2)	— 3
+ Subventions			+ 1		+ 10
Valeur ajoutée nette au coût des facteurs	91	92	92	91	99

(1) Il s'agit des prix de marché qui concernent l'agriculture, c'est-à-dire des prix auxquels les agriculteurs vendent ou achètent les produits. La différence entre le prix du marché et le coût des facteurs est égale aux impôts indirects payés par l'agriculture nets des subventions qu'elle reçoit (et non pas bien entendu aux impôts indirects auxquels sont soumis à d'autres stades de fabrication ou de commercialisation les produits vendus ou achetés par les agriculteurs, nets des subventions dont ces produits bénéficient, dans les mêmes conditions).

(2) Donnée très faible.

TABLEAU VIII

Principales composantes de la valeur ajoutée nette au coût des facteurs

En 1959

en %

	Belgique	France	Italie	Pays-Bas
Salaires et charges sociales	10	16	17	21
Intérêts	1	1	.	.
Fermages	17	7	.	5
Revenu de l'entreprise	72	76	.	74
Valeur ajoutée nette	100	100	100	100

3. La comparaison des valeurs ajoutées

Nous pouvons maintenant résumer les principales causes de divergence entre les méthodes comptables du calcul de la valeur ajoutée. Ceci est fait dans le tableau IX où les causes sont classées d'après les chapitres de ce rapport où elles ont été signalées. Quand nous avons quelque idée sur l'ordre de grandeur de la différence introduite, nous avons noté p (petite), g (grande) ou m (moyenne) pour indiquer que nous pensons qu'elle était, à notre avis, inférieure à 1 % de la valeur ajoutée, supérieure à 3 % ou comprise entre ces limites. Pour la France nous avons pris deux colonnes correspondant l'une à l'optique branche, l'autre à l'optique secteur.

(1) Les chiffres partiels que nous avons pour le Luxembourg semblent montrer que la proportion est plus faible dans ce pays.

TABLEAU IX

Principales causes de divergence entre les méthodes comptables du calcul de la valeur ajoutée

Paragraphe du rapport	Méthodes comptables	Allemagne (R.F.)	Belgique	France		Italie	Luxembourg	Pays-Bas
				Branche	Secteur			
II-1	a) <i>Délimitation de la branche ou du secteur agriculture</i> Inclusion de la sylviculture	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non
II-6	b) <i>Délimitation de la production finale de l'agriculture</i> Inclusion des jardins et élevages familiaux : — des exploitants agricoles — des autres ménages	Oui Non m	Oui Oui	Oui Oui	Oui Non g	Oui Oui	Oui Oui	Non Non P
II-8-a	Inclusion des services de jardinage, de transports, etc...	Oui P	Non	Non	Non	Non	Non	Non
	Inclusion de l'autoinvestissement des agriculteurs	Oui P	Non	Non	Oui P	Non	Non	Non
	Inclusion des poulets d'engraissement « industriels »	Oui P	Oui	Oui	Oui	Oui	Non P	Oui
III-4-d	Inclusion des produits de transformation du lait à la ferme destinés à la vente	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
	Inclusion des produits de la transformation du lait dans les coopératives	Non	Non	Non	Oui m	Oui m	Non	Non
	Inclusion des produits de la transformation du lait à la ferme consommés par les agriculteurs	Non	Oui P	Non	Non	Oui P	Qui	Qui
III-6	Inclusion de la formation de stocks de produits végétaux	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
	Inclusion de la variation de valeur du cheptel vif	Oui	Oui	Non m	Non m	Oui	Oui	Oui
III-7-f	c) <i>Passage de la campagne agricole à l'année calendaire</i> Le passage de la campagne agricole à l'année calendaire se fait globalement ou par produit	Global	Par produit	Par produit	Par produit	Par produit	N'est pas calculé	Par produit
	d) <i>Délimitation de la consommation intermédiaire de l'agriculture</i>							
IV-6	Inclusion des achats de services de battage, fauchage, etc...	Oui	Oui P	Oui P	Oui	Oui	Oui	Non
	Inclusion de l'achat d'assurance	Oui	Oui	Non m	Non m	Oui	Oui	Oui
	Inclusion de l'entretien des bâtiments d'exploitation	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui
	Inclusion des fermages et métayages	Non	Non	Oui g	Oui g	Non	Non	Non
	Inclusion des commissions bancaires imputées	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui

Remarques concernant le tableau IX

Paragraphe du rapport	Pays	Remarques
II-1 Sylviculture	Italie	Les comptes enregistrent une production de bois par les entreprises agricoles
II-8-a		Nous n'avons repris ici parmi les différences résumées dans le tableau II que celles qui étaient importantes et dont on ne parle pas ci-dessous
III-6 Stocks végétaux	France	Seulement pour le blé et pour le vin. Il s'agit de stocks à la ferme
	Belgique	Il est cependant probable que la valeur des stocks de céréales est incluse dans celle des ventes
IV-6 Entretien des bâtiments d'exploitation	France	L'hypothèse faite par les comptables français est que le petit entretien est fait entièrement par les agriculteurs eux-mêmes

VI. Les investissements dans l'agriculture

1. Dans tous les pays de la Communauté, sauf le Luxembourg, il existe une évaluation de la formation brute du capital fixe dans l'agriculture.

En Italie, le critère qui préside au classement des investissements est nettement *fonctionnel*. L'investissement dans l'agriculture est celui qui est utile à la production agricole, quel qu'en soit le maître d'œuvre. Dans les quatre autres pays, au contraire, on distingue l'investissement fait par les entreprises ou les établissements qui participent à la production agricole. En France, aux Pays-Bas et en Belgique, il existe également une estimation des investissements publics destinés à l'agriculture.

2. La composition de l'investissement agricole

En général, le calcul des investissements agricoles se fait à partir de statistiques portant sur les disponibilités en biens d'investissements, grâce à des hypothèses concernant l'affectation spécifique de certains biens à l'agriculture. C'est pourquoi les évaluations d'investissements se présentent toujours sous la forme d'une liste de produits ou de travaux.

Ces listes distinguent avec plus ou moins de détails d'une part, des machines, appareils mécaniques, outillages, etc., et d'autre part des travaux de bâtiment ou de génie civil.

Dans les évaluations de tous les pays, on trouve d'abord des machines destinées exclusivement à l'agriculture : tracteurs, moissonneuses, autres machines agricoles. On ajoute à cette évaluation (sauf semble-t-il, en Belgique) la part achetée par l'agriculture de machines qui ne sont pas spécifiquement agricoles (moteurs et pompes, etc.) et, sauf en Belgique et en Italie, de véhicules de transport.

En Belgique, aux Pays-Bas, en France et en Italie, on ne prend pas en compte les achats de matériel d'occasion. Nous ignorons s'il en est de même dans les autres pays.

Enfin, en France, on donne une estimation de certains travaux d'artisanat rural. Il est d'ailleurs possible

qu'il y ait quelque différence entre les pays quant à la frontière entre la consommation intermédiaire et la formation de capital fixe à propos de travaux d'entretien ou d'achat d'outillage, mais ceci doit être négligeable du point de vue quantitatif.

Les différences sont plus grandes dans le mode d'évaluation des travaux de bâtiment et de drainage, amélioration des terres, etc. Nous avons déjà vu que l'Italie incluait dans les investissements agricoles les investissements faits par l'Etat. Les données concernant ces travaux sont d'ailleurs classées, non d'après le maître d'œuvre, mais d'après le type de programme auxquels ils appartiennent (1). En France, on tient compte de l'auto-investissement des agriculteurs puisque les investissements sont calculés dans l'optique du secteur; cet auto-investissement représente environ 9 % de l'investissement de l'agriculture. L'auto-investissement, qui est repris en production dans les comptes allemands, figure aussi dans l'investissement. Il représente 2 % de cet investissement.

Le tableau X donne la composition en pourcentage des investissements en 1959 pour l'Allemagne, la Belgique, la France et les Pays-Bas.

TABLEAU X

Composition de la formation brute de capital fixe dans l'agriculture (entreprises agricoles) en 1959

	en %				
	Alle- magne (R.F.)(1)	Bel- gique	Italie	France	Pays- Bas (2)
Tracteurs	34	} 48	14	} 59	} 41
Machines agricoles	39		25		
Autre matériel agricole	.	24	.	10	
Matériel non spécifiquement agricole
Bâtiment	27	16	} 61	31	37
Génie civil	.	12		7	
<i>Total</i>	100	100	100	100	100

(1) Nous avons pris la moyenne des deux campagnes, bien que l'une comprenne la Sarre et l'autre pas. Les pourcentages sont d'ailleurs peu différents pour chaque campagne.

(2) Les chiffres néerlandais comprennent l'investissement dans la pêche. Pour améliorer la comparaison, nous avons retranché les bateaux qui constituent la plus grande part de l'investissement de la pêche.

(1) « Bonifiche », « Miglioramenti fondiari », « Riforma fondiaria ».

VII. Conclusions

1. Au cours de cet examen des habitudes des six pays de la Communauté Economique Européenne en matière de comptabilité économique agricole, nous nous sommes attachés à mettre en évidence un certain nombre de différences; les principales sont résumées dans les tableaux II et IX.

Comme on pouvait s'y attendre, ces différences ne sont ni très nombreuses, ni très considérables. Quand on parle de *l'agriculture* dans les six pays de la Communauté, on parle à peu près de la même chose.

Mais le statisticien ne peut se contenter de cet « à peu près ». Or, dès qu'on cherche une certaine précision, on trouve une confusion assez grande et des différences notables dans les définitions.

2. Ces différences sont essentiellement liées aux difficultés exposées dans les paragraphes 4 et 5 du chapitre II sur la définition de *l'agriculture*. Les comptes nationaux des six pays utilisent des statistiques portant sur des produits et qui ne sont pas d'ailleurs établies, en général, à partir de déclarations venant d'entreprises elles-mêmes ⁽¹⁾. A partir de cela, on reconstruit la production d'un ensemble d'établissements. C'est au cours de la définition de cet ensemble et de la reconstruction de leurs comptes que s'introduisent les différences que nous avons notées.

Il est possible également que cette reconstruction ne soit pas faite de façon parfaitement homogène pour les différents aspects des comptes : production finale, ou ventes, consommation intermédiaire ou achats, formation brute de capital fixe.

L'étendue de cette reconstruction est liée aux buts que se sont fixés les comptes nationaux et dans une certaine mesure au degré d'intégration et de détail du système comptable en vigueur.

3. Il est parfois difficile de savoir quelle est la part de ces différences qui traduit de véritables différences économiques et quelle est celle qui est introduite par le système comptable.

Par exemple, si les fruits, légumes, œufs produits dans les jardins et élevages familiaux de personnes dont l'activité principale n'est pas d'être agriculteurs constituent véritablement une part négligeable de la production de ces produits aux Pays-Bas et une part importante en Italie, le traitement des jardins familiaux dans ces deux pays, qui paraît dissemblable, est en fait le même.

Les coopératives font partie de *l'agriculture* en Italie, pas en Allemagne. Si ces coopératives sont de même nature et ont le même type de rapports avec les fermes dans les deux pays, il y a là une différence due au système comptable. Mais si, sous le nom de coopératives on désignait des entreprises différentes dans les deux pays, très liées aux agriculteurs et gérées par eux dans un cas (de sorte que l'activité des coopératives serait un aspect de l'activité des agriculteurs), tout à fait indépendante d'eux dans l'autre cas (à ceci près qu'une partie de leur capital appartiendrait aux agriculteurs) la différence comptable se baserait sur une différence de structure.

Nous avons vu également que les comptes néerlandais ne mentionnaient pas d'achat de services de battage, fauchage, etc., alors que les comptes belges en mentionnaient. Si la structure de ces deux pays était identique du point de vue de la nature des organismes qui fournissent ces services, il y aurait là une différence du système comptable et qui pourrait être corrigée. Mais s'il existait vraiment en Belgique des entreprises indépendantes, spécialisées dans la fourniture de ces services, alors qu'aux Pays-Bas ils seraient fournis par des agriculteurs qui se seraient groupés pour acheter des machines, il n'y aurait aucune correction à faire. Bref, il n'est pas possible de mettre en évidence des différences de système comptable sans préciser quelle structure ce système comptable est censé représenter.

4. Compte tenu de cette réserve, il nous semble probable qu'un grand nombre des différences signalées sont liées au système comptable ⁽²⁾. Parmi les nombreux aspects d'une réalité aussi complexe que l'est l'agri-

⁽¹⁾ Comme c'est souvent le cas pour les produits industriels.

⁽²⁾ C'est le cas, en particulier, des deux derniers exemples du § 3 ci-dessus.

culture, les comptes nationaux de chaque pays ont choisi d'insister sur tel ou tel point.

C'est ce qui explique, par exemple, qu'on inclut l'auto-investissement en République Fédérale d'Allemagne et en France, alors qu'il y en a probablement ailleurs, qu'on exclut les poulets « industriels » au Luxembourg, alors qu'on les inclut ailleurs, qu'on compte le beurre autoconsommé au prix du beurre en Belgique, au prix du lait ailleurs. Nous pourrions multiplier les exemples.

En fait, il faudrait un compte particulier pour chaque aspect particulier. On sait, par exemple, qu'il y a déjà, dans les comptes français, 3 comptes de l'agriculture : optique branche dans les tableaux d'échanges interindustriels, optique secteur dans les comptes détaillés des entreprises, compte des ménages dont le chef est agriculteur dans le compte des ménages. De plus le compte de branche est fait tantôt dans l'optique « production », tantôt dans l'optique « commercialisation plus autoconsommation », la différence entre les deux étant la valeur de la formation de stocks dans l'agriculture. Par ailleurs, le compte des ménages d'agriculteurs sera fait en comptant l'autoconsommation aux prix de détail et non aux prix de production.

Ce qui est important, ce n'est pas que tous ces comptes (et tous ceux qu'on pourrait y ajouter) figurent dans les comptes nationaux régulièrement publiés, mais que ceux-ci soient assez détaillés pour permettre de reconstituer, si le besoin s'en fait sentir, les principaux ensembles.

*
* *

Les considérations précédentes nous ont inspiré un certain nombre de recommandations qui permettront d'améliorer un peu, particulièrement sous l'angle quantitatif, les comparaisons entre les pays.

5. a) *Etablissement d'une branche agriculture*

Un accord devrait être obtenu sur une liste de produits semblable — mais pas forcément identique — à celle qui figure au tableau I. Pour ces produits, on calculerait la production et la consommation intermédiaire nécessaire à cette production. Cette branche agriculture

pourrait figurer dans le tableau « entrée-sortie » actuellement en projet à l'Office Statistique des Communautés Européennes.

A partir de là, on indiquerait les modifications à faire subir à ce compte pour retrouver l'agriculture des comptes nationaux.

b) *Compléments à la liste des produits*

Certaines différences, souvent peu importantes quantitativement, peuvent être aisément corrigées. En consultant la liste des produits figurant dans la production finale de l'agriculture des autres pays, les experts trouveront peut-être des biens effectivement produits dans leur pays mais qu'on négligeait d'inclure dans les calculs. Il sera peut-être possible de les inclure désormais de telle sorte que, quand un produit ne figurera pas dans la production finale d'un pays, on sache qu'il n'y est pas produit par l'agriculture, sinon en quantité négligeable.

Une remarque analogue peut être faite pour la liste des achats.

c) *Passage à l'année calendaire et calcul des prix moyens*

Il s'agit là d'un problème statistique tout autant que d'un problème de comptabilité nationale. Il serait préférable que la production finale de *chaque produit* soit calculée pour l'année calendaire et que les prix moyens soient calculés autant que possible en suivant l'échelonnement dans le temps des quantités effectivement vendues. On devrait de même calculer les achats pour l'année calendaire.

Bien entendu, ceci ne doit pas être interprété comme niant l'intérêt des calculs par campagne, surtout pour des produits particuliers.

d) *Les échanges entre agriculteurs par l'intermédiaire du commerce*

L'important en cette matière est de disposer de bilans complets et aussi détaillés que possible, en volume et en valeur, pour chaque produit.

Cependant, il serait préférable d'adopter une convention unique pour la présentation des comptes.

La présentation la plus simple consiste à ne pas enregistrer ces échanges et à considérer comme des achats de l'agriculture le paiement des marges commerciales. Nous préférons cependant l'enregistrement complet des achats et ventes, à leur prix réel, pour éviter une trop grande dissemblance entre les pays où beaucoup de céréales sont légèrement transformées avant d'être revendues et les autres pays.

e) *Jardins familiaux*

Tous les pays devraient tenter d'isoler la production, les achats et la valeur ajoutée des jardins familiaux des exploitants agricoles, d'une part, des autres ménages, d'autre part.

6. Nous voudrions terminer ce rapport en insistant sur le fait qu'une structure unifiée des comptes de l'agriculture dans les différents pays se trouvera par approximations successives au fur et à mesure que se développeront dans les années à venir la collaboration entre les services statistiques des pays et l'établissement de systèmes intégrés et détaillés de comptabilité nationale. Le travail que nous avons entrepris, à la demande de la Direction Générale de l'Agriculture et de l'O.S.C.E., avec la collaboration des experts nationaux, est d'une utilité certaine puisqu'il permet de mieux comprendre les comptes de chaque pays et rend

assez aisée l'interprétation des comparaisons quantitatives. Mais il ne peut pas d'emblée aboutir à des recommandations précises de cadre commun définitif. Rappelons que les comptes de chaque pays se sont trouvés modifiés par leur inclusion dans des systèmes de comptabilité nationale, l'exemple que nous avons donné plus haut de la transformation de la liste des achats de l'agriculture entraînée par la confection des tableaux « entrée-sortie » est très frappant à cet égard. L'important est que les modifications apportées aux comptes de l'agriculture par les diverses instances qui collaborent à ce travail s'avèrent en fin de compte convergentes.

Dans ce but, il nous semble possible d'orienter dès maintenant les travaux dans les divers pays de façon à éliminer les différences les plus gênantes, c'est-à-dire celles qui ne traduisent pas des différences de structure mais des habitudes comptables particulières ou des insuffisances statistiques.

Il est probable que, dans les années à venir, la statistique agricole sera considérablement développée dans les six pays du Marché Commun; si ce progrès ne se faisait pas de façon concertée, l'harmonisation ultérieure des comptes deviendrait de plus en plus difficile. La définition par les organismes communautaires de nomenclatures précises et de règles de comptabilisation acceptables par tous est importante pour tous les pays; en matière agricole, elle ne se heurtera pas à des difficultés techniques insurmontables.

NOTE COMPLÉMENTAIRE

Le présent rapport a été achevé début 1963. Il décrit les méthodes utilisées à cette époque dans les pays de la C.E.E. Au cours de l'année 1963, certains changements ont été introduits en Allemagne (RF) dans la délimitation de l'agriculture et en France dans la méthode de comptabilisation de plusieurs opérations. Ces modifications, dont il n'est pas tenu compte dans le rapport, sont les suivantes :

En ce qui concerne l'Allemagne, l'Office fédéral de Statistique a adopté, à l'occasion de la révision des comptes nationaux effectuée en 1963, la nouvelle nomenclature allemande des branches d'activité pour le calcul des contributions des branches d'activité au produit intérieur brut. Le contenu de la branche d'activité « Agriculture » s'en trouve modifié comme suit : les services de jardinage et la production d'entreprises d'élevage d'animaux à fourrure, de chevaux, de chiens, etc... ne sont plus comptés dans la production de l'agriculture, tandis que les entreprises fournissant certains services normalement assurés par des exploitations agricoles, telles que le moissonnage, le battage, la lutte phytosanitaire, etc... sont dorénavant considérées comme faisant partie de l'agriculture.

Quant à la France, d'une part les fermages et métayages ne sont maintenant plus considérés comme une consommation intermédiaire de l'agriculture, mais figurent dans la valeur ajoutée de l'agriculture; d'autre part, les comptes de l'agriculture comprennent dorénavant une évaluation de la formation de stocks des céréales secondaires. Enfin, dans les comptes du secteur Agriculture, l'autoconsommation des produits alimentaires n'est plus évaluée aux prix à la production des produits agricoles non transformés, mais elle est comptée aux prix de détail de ces produits dans les zones rurales où ils sont effectivement consommés.

Annexe A : Liste des principaux biens et services susceptibles d'être comptés dans la production finale de l'agriculture

N° crt	Produits	N° crt	Produits
A.	Production végétale	49	Arachides
	<i>Céréales</i>	50	Cumin
1	Blé	51	Autres plantes oléagineuses
2	Epeautre	52	Fibres de chanvre
3	Seigle	52b	Graines de chanvre
4	Orge	53	Fibres de coton
5	Avoine	54	Fibres d'autres plantes textiles
6	Mélange de céréales	55	Houblon
7	Maïs	56	Chicorée à café
8	Sarrasin	57	Plantes médicinales
9	Sorgho	58	Tabac
10	Millet	59	Autres plantes industrielles
11	Paddy		<i>Cultures fourragères</i>
12	Riz décortiqué	60	Foin
13	Autres céréales	61	Luzerne
14	Pailles	62	Sainfoin
	<i>Légumes secs</i>	63	Trèfles
15	Pois (consommation humaine)	64	Autres plantes fourragères
16	Pois fourragers		<i>Légumes</i>
17	Pois chiches	65	Choux blancs
18	Haricots	66	Choux rouges
19	Fèves-Féveroles	67	Choux de Savoie
20	Lentilles	68	Choux verts
21	Vesces à graines	69	Choux de Bruxelles
22	Lupins à graines	70	Choux-fleurs
23	Soya	71	Autres choux
24	Autres légumes secs	72	Choux-raves
	<i>Plantes racines et tubercules</i>	73	Betteraves potagères
25	Pommes de terre hâtives	74	Carottes
26	Pommes de terre mi-hâtives	75	Salsifis noirs
27	Pommes de terre fourragères	76	Céleri
28	Pommes de terre industrielles	77	Poireau
29	Plants de pommes de terre	78	Ail
30	Betteraves sucrières	79	Oignons
31	Betteraves fourragères	80	Laitue
32	Rutabagas (choux-navets)	81	Mâche
33	Carottes fourragères	82	Chicorée frisée
34	Choux fourragers et moëlliers	83	Epinards
35	Navets	84	Petits pois
36	Topinambours	85	Haricots verts
37	Patates douces	86	Fèves
38	Autres plantes racines et tubercules	87	Asperges
	<i>Plantes industrielles</i>	88	Chicorée Witloof
39	Colza	89	Artichauts
40	Navette	90	Concombres et cornichons
41	Œillette	91	Rhubarbe
42	Tournesol	92	Tomates
43	Lin non teillé	93	Melons
44	Lin teillé	94	Champignons
45	Graines de lin	95	Autres légumes
46	Graines de moutarde		<i>Fruits</i>
47	Ricin	96	Pommes
48	Sésame		

N° crt	Produits	N° crt	Produits
97	Poires		<i>Bovins</i>
98	Cerises	145	Bœufs
99	Prunes	146	Taureaux
100	Abricots	147	Vaches
101	Pêches	148	Génisses
102	Autres fruits	149	Veaux
103	Groseilles		<i>Ovins</i>
104	Framboises	150	Moutons
105	Groseilles à maquereau	151	Agneaux
106	Autres baies		<i>Caprins</i>
107	Fraises	152	Chèvres
108	Raisins de table		<i>Porcins</i>
109	Raisins à vinifier	153	Porcs
110	Moût de raisin		<i>Animaux de basse-cour</i>
111	Vin	154	Poulets d'engraissement
112	Raisins secs	155	Poulets de réforme
113	Olives de table	156	Autres volailles
114	Olives pour la fabrication de l'huile	157	Lapins
115	Huiles d'olives		<i>Autres animaux</i>
116	Marc d'olives	158	Chiens
117	Oranges	159	Animaux à fourrure
118	Mandarines	160	Autres élevages
119	Citrons	161	Gibier
120	Cédrats	162	Autres animaux
121	Limettes		b) Produits animaux
122	Issues d'agrumes	163	Lait de vache
123	Noix	164	Lait de chèvre
124	Noisettes	165	Lait de brebis
125	Amandes	166	Beurre
126	Châtaignes	167	Crème
127	Noyaux de pin	168	Fromage
128	Autres fruits	169	Lait écrémé
	<i>Autres produits végétaux</i>	170	Autres produits laitiers
129	Semences agricoles	171	Œufs
130	Bois	172	Laine
131	Osier	173	Cocons
132	Cannes	174	Miel
133	Produits forestiers divers	175	Cire
134	Fleurs à couper	176	Autres produits animaux
135	Oignons à fleurs	C. Autres produits et services	
136	Plantes d'ornement	177	Eau-de-vie
137	Plants de pépinières	178	Sucre
138	Semences horticoles	179	Conserves
139	Feuilles de mûrier	180	Fécules
140	Autres produits végétaux	181	Huiles (autres que d'olive)
B. Production animale		182	Prunes et figues sèches
a) Animaux		183	Soie
<i>Equidés</i>		184	Tourbe
141	Chevaux	185	Services de jardinage
142	Anes	186	Services de transport
143	Mulets	187	Autres services
144	Bardots	188	Auto-investissement
		189	Autres produits ou services

**Annexe B : Liste des principaux biens et services susceptibles d'être comptés
dans la consommation intermédiaire de l'agriculture**

N° crt	Produits	N° crt	Produits
ACHATS DE BIENS		ACHATS DE SERVICES	
1	Engrais chimiques	14	Entretien et réparation de matériel
2	Engrais organiques	15	Entretien et réparation des bâtiments d'exploitation
3	Amendements	16	Location de machines et de matériel
4	Aliments concentrés	17	Travaux effectués par entreprise
5	Autres aliments de bétail	17a	Battage et fauchage
6	Semences et plants	18	Transport
7	Carburants et lubrifiants	19	Soins vétérinaires
8	Electricité	20	Saillies et inséminations
9	Combustibles	21	Assurances (à spécifier si possible)
10	Produits de protection des cultures	22	Fermages et métayages
11	Eau d'irrigation	23	Cotisations aux organisations professionnelles
12	Petit matériel	24	Autres services
13	Autres produits		

Zusammenfassung

In den Ländern der EWG angewandte Methoden für die Ermittlung von Wirtschaftskonten in der Landwirtschaft

Die vorliegende Untersuchung verfolgt den Zweck, die in den einzelnen Mitgliedstaaten der EWG angewandten Methoden bei der Erstellung von Wirtschaftskonten der Landwirtschaft darzustellen.

Die Unterschiede in den allgemeinen nationalen Definitionen sind weder sehr zahlreich noch sehr einschneidend. Sobald jedoch eine weitergehende Aufgliederung vorgenommen wird, zeigen sich zum Teil erhebliche Abweichungen. Schon die Abgrenzung des Begriffes Landwirtschaft selbst bereitet gewisse Schwierigkeiten. Die nationalen Begriffsbestimmungen sind für den internationalen Vergleich nicht brauchbar, da sie sich meistens an Merkmalen orientieren, die nicht für alle Länder ergebebar sind. Als Ausgangspunkt einer Definition kann die sogenannte « Grundproduktgruppe Landwirtschaft » dienen, die Erzeugnisse umfaßt, die in allen sechs Ländern der Gemeinschaft als landwirtschaftliche Produkte angesehen werden. Die Listen dieser ausschließlich landwirtschaftlichen Erzeugnisse stimmen in allen sechs Ländern bis auf geringfügige Abweichungen überein. Für jedes Land wird in dieser Studie darüber hinaus eine Ergänzungsliste für nicht ausschließlich landwirtschaftliche Erzeugnisse, die innerhalb der Landwirtschaft produziert werden, aufgestellt. Es handelt sich dabei fast ausnahmslos um Erzeugnisse von Produktionseinheiten, deren Haupterzeugung zum « Grundwirtschaftsreich Landwirtschaft » gehört.

Die statistischen Methoden zur Berechnung der Endproduktion landwirtschaftlicher Erzeugnisse variieren von Land zu Land zum Teil erheblich. So werden die Käufe und Verkäufe von Getreide in unterschiedlicher Weise erfaßt. Die Milchverarbeitung wird nicht überall in gleicher Weise berücksichtigt. In Frankreich wird auch die Herstellung von Wein durch Betriebe industriellen Charakters mit einbezogen. In mehreren Mitgliedsstaaten werden Veränderungen der Lagerbestände an einzelnen pflanzlichen Erzeugnissen in die Gesamtberechnungen nicht aufgenommen. Frankreich berücksichtigt Wertveränderungen des Viehbestandes nicht. Und schließlich erfolgt auch die Umstellung vom Wirtschaftsjahr auf das Kalenderjahr in den einzelnen Ländern und für einzelne Erzeugnisse in sehr verschiedener Weise.

Bei der Bestimmung der Käufe der Landwirtschaft bestehen in Konzeption und Nomenklatur keine allzu grossen nationalen Unterschiede. Starke Abweichungen zeigen sich jedoch, wenn der Wert der Käufe mit dem der Produktion oder mit der Wertschöpfung verglichen wird. Zweifellos ist dies auf echte Unterschiede in der Agrarstruktur zurückzuführen. Allerdings spielen auch hier die verschiedenen statistischen Methoden eine Rolle.

Der Beitrag der Landwirtschaft zum Inlandsprodukt (Wertschöpfung) wird in allen Mitgliedstaaten durch Subtraktion der Käufe von der Endproduktion gewonnen. Die nationalen Unterschiede bei der Berechnung der Endproduktion und der Käufe führen zu unterschiedlichen Resultaten der Wertschöpfung.

Dennoch ist die Vergleichbarkeit der Wertschöpfung grösser, da infolge bestimmter Buchungsverfahren Ausgaben und Einnahmen um den gleichen Wert erhöht erscheinen.

Die Bruttoanlageinvestitionen werden in allen Mitgliedstaaten außer Luxemburg ermittelt. Die Definitionen weichen zum Teil erheblich voneinander ab.

Die Untersuchung führt zum Ergebnis, daß sich ein grosser Teil der Unterschiede aus dem Rechnungssystem ergibt, das die einzelnen Staaten anwenden, um einen so vielseitigen Komplex wie die Landwirtschaft in die volkswirtschaftliche Gesamtrechnung einzufügen. Eine bessere Vergleichbarkeit liesse sich erreichen, wenn die Empfehlungen, die am Schluß des Berichtes formuliert werden, Berücksichtigung fänden: Es wäre danach wünschenswert, eine Produktgruppe Landwirtschaft aufzustellen (die, auch in die Input-Output-Tabellen aufgenommen werden könnte); die Liste der Erzeugnisse sollte vervollständigt werden; zweckmässig wäre es außerdem, die Endproduktion jedes einzelnen Erzeugnisses für das Kalenderjahr zu ermitteln und die Durchschnittspreise so weit wie möglich nach der zeitlichen Staffelung der tatsächlich verkauften Mengen zu berechnen; für die Käufe und Verkäufe zwischen Landwirten über den Handel sollte eine einheitliche Lösung gefunden werden; schließlich sollten Produktion, Käufe und Wertschöpfung der Familiengärten der Landwirte von jenen der übrigen privaten Haushalte getrennt ausgewiesen werden.

Riassunto

Metodi applicati nei paesi della C.E.E. per stabilire i conti economici dell'agricoltura

In questo studio sono descritti i metodi applicati nei singoli paesi membri della C.E.E. per l'elaborazione dei conti economici agricoli.

Le divergenze esistenti tra le definizioni nazionali non sono generalmente numerose né di molto rilievo. Quando si proceda ad una ripartizione più particolareggiata, si nota spesso, tuttavia, una gran diversità di concetti. La stessa determinazione del concetto di agricoltura non è priva di difficoltà. Le definizioni nazionali non permettono un raffronto internazionale poiché si basano generalmente su caratteristiche che non sono proprie di tutti i paesi. Potrebbe costituire un'ottima base di definizione il cosiddetto « gruppo prodotti di base agricoltura » che comprende prodotti considerati agricoli in tutta la Comunità. Gli elenchi di tali prodotti esclusivamente agricoli corrispondono nei sei paesi eccetto per quanto riguarda differenze di minore importanza.

In questo studio viene riportato, per ogni paese, un elenco supplementare di generi, non esclusivamente agricoli, prodotti dall'agricoltura. Si tratta quasi unicamente di generi di unità la cui produzione principale fa parte del « settore fondamentale agricoltura ». I metodi statistici per il calcolo della produzione

finale di prodotti agricoli variano talvolta notevolmente da paese a paese. Gli acquisti e le vendite dei cereali, ad esempio, sono classificati in vario modo; la trasformazione del latte non viene considerata dappertutto analogamente; in Francia si include anche la produzione di vino da parte di aziende a carattere industriale; diversi Stati membri non riprendono nei conti globali le variazioni di scorte concernenti singoli prodotti vegetali; la Francia non considera le variazioni del valore del bestiame; infine, il passaggio dall'annata agricola all'annata di calendario ha luogo in ciascun paese e per ciascun prodotto molto diversamente.

Gli acquisti dell'agricoltura non presentano differenze di rilievo tra i paesi, per quanto riguarda concetti e nomenclature. Importanti contrasti sorgono invece se si confronta il valore degli acquisti con quello della produzione o con il valore aggiunto. Indubbiamente si tratta in tal caso di pure differenze di strutture agrarie. Anche a questo riguardo incidono notevolmente i diversi metodi statistici.

Il contributo dell'agricoltura al prodotto nazionale (valore aggiunto) è calcolato in tutti i paesi membri deducendo le vendite dalla produzione finale. La diversità dei metodi con cui i paesi procedono al calcolo della produzione finale e degli acquisti è causa della diversità dei risultati riguardo al valore aggiunto. La comparabilità di tale valore è tuttavia maggiore poichè, in considerazione dei metodi di registrazione applicati, le spese e le entrate risultano aumentate di egual valore.

Gli investimenti lordi di capitale sono resi noti per tutti gli Stati membri eccetto che per il Lussemburgo. Le definizioni divergono talvolta notevolmente.

Possiamo concludere che una gran parte delle divergenze riscontrate dipende dal sistema di calcolo applicato dai singoli Stati per inserire nella contabilità nazionale un insieme così vasto qual'è l'agricoltura.

Potremmo migliorare la comparabilità seguendo le raccomandazioni riportate alla fine del testo : secondo queste, sarebbe auspicabile mettere a punto un « gruppo prodotti di base agricoltura » (da riprendere eventualmente anche nella tabella entrate-uscite); l'elenco dei prodotti dovrebbe essere completato; sarebbe opportuno precisare la produzione finale di ciascun prodotto per anno di calendario e calcolare i prezzi medi possibilmente secondo una ripartizione per periodi dei quantitativi effettivamente venduti; per gli acquisti e le vendite fra agricoltori attraverso il commercio occorrerebbe trovare una soluzione comune; infine, produzione, acquisti e valore aggiunto degli orti degli agricoltori dovrebbero essere distinti da quelli altri bilanci privati.

Samenvatting

De in de landen van de E. E. G. toegepaste methoden voor het opstellen van de landbouwrekeningen

Deze studie heeft tot doel een beeld te geven van de methoden welke in de verschillende Lid-Staten worden toegepast voor het samenstellen van de landbouwrekeningen.

De nationale definities vertonen in de regel noch zeer talrijke noch zeer diepgaande verschillen. Zodra er echter een verdere indeling wordt gemaakt blijken de begrippen grote afwijkingen en verschillen te vertonen. Reeds bij de afbakening van het begrip landbouw doen zich enige moeilijkheden voor. De nationale definities zijn voor een vergelijking op internationaal vlak niet bruikbaar, aangezien zij meestal op kentekens zijn georiënteerd die niet voor alle landen bekend zijn. Als uitgangspunt voor een definitie kan de z.g. Groep van basisprodukten landbouw dienen, welke de produkten omvat die in alle landen van de Gemeenschap als landbouwprodukten worden beschouwd. De lijsten van deze uitsluitend agrarische produkten zijn voor alle landen op onbeduidende afwijkingen na, gelijk. Voor ieder land wordt in deze studie daarenboven een aanvullende lijst van niet uitsluitend agrarische produkten, die binnen de landbouw worden geproduceerd opgesteld. Het betreft vrijwel zonder uitzondering produkten van produktie-eenheden, welke voornaamste produktie tot de basisbedrijfstak landbouw behoort.

De statistische methoden voor de berekening van de eindproduktie van landbouwprodukten lopen van land tot land vrij sterk uiteen. Zo worden bijvoorbeeld de koop en de verkoop van granen op verschillende wijze behandeld. De verwerking van melk wordt niet overal op dezelfde wijze in aanmerking genomen. In Frankrijk wordt ook de produktie van wijn door bedrijven met een industrieel karakter inbegrepen. In verscheidene Lid-Staten worden veranderingen in de voorraden van verschillende produkten van plantaardige oorsprong niet in de totaalberekeningen opgenomen. Frankrijk houdt geen rekening met veranderingen in waarde van de veestapel. En tenslotte geschiedt ook de omrekening van het landbouwjaar op het kalenderjaar in de verschillende landen en voor verschillende produkten op zeer uiteenlopende wijze.

Bij het bepalen van de aankopen in de landbouw bestaan er in de begrippen en in de nomenclatuur geen al te grote nationale verschillen. Er blijken echter grote afwijkingen te bestaan wanneer de waarde van de aankopen met die van de produktie of met de toegevoegde waarde wordt vergeleken. Ongetwijfeld betreft het hier echte verschillen in de landbouwstructuur. Natuurlijk echter spelen ook hier de verschillende statistische methoden een rol.

De bijdrage van de landbouw tot het nationaal produkt (toegevoegde waarde) wordt in alle landen verkregen door de aankopen van de eindproduktie af te trekken. De nationale verschillen bij de berekening van de eindproduktie en de aankopen leiden tot uiteenlopende resultaten van de toegevoegde waarde. Toch is de vergelijkbaarheid van de toegevoegde waarde groter, daar tengevolge van bepaalde boekingsmethodes uitgaven en inkomsten met dezelfde waarde schijnen te zijn verhoogd.

De bruto investeringen worden in alle Lid-Staten behalve Luxemburg vermeld. De definities wijken ten dele aanzienlijk van elkaar af.

Het resultaat van het onderzoek is dat een groot deel van de verschillen te wijten is aan het rekeningstelsel dat de verschillende landen toepassen om een zo veelzijdig complex als de landbouw in de nationale boekhouding op te nemen. Een betere vergelijkbaarheid zou kunnen worden bereikt wanneer de aanbevelingen

welke aan het slot van het rapport worden geformuleerd, in aanmerking zouden worden genomen : het zou wenselijk zijn een produktengroep landbouw op te stellen (die ook in de input-output-tabellen zou kunnen worden opgenomen); de lijst van produkten zou moeten worden gecompliceerd; het zou aanbeveling verdienen bovendien de eindproductie van ieder produkt voor het kalenderjaar mede te delen en de gemiddelde prijzen zo veel mogelijk volgens het tarief van de werkelijk verkochte hoeveelheden te berekenen; voor de aankopen en verkopen tussen bedrijven via de handel zou een uniforme oplossing gevonden moeten worden; tenslotte zouden produktie, aankopen en toegevoegde waarde van de gezinstuinen in de landbouw van die van de overige particuliere gezinnen moeten worden gescheiden.

Summary

Methods by which E.E.C. Countries establish the agricultural element in their national accounts

This report is designed to show what methods each Community State uses to establish national accounts in the agricultural sector.

By and large, disparities between the definitions used are not very numerous and not of great importance. However, as soon as a more detailed breakdown is attempted, considerable variations and differences emerge in many cases between the concepts used. At Community level the first difficulties arise as soon as an attempt is made to decide just what constitutes agriculture. National definitions do not provide a suitable basis for international comparison, since they are generally based on characteristics which we do not obtain in all the countries. The « basic group of farm products » is the best point of departure for establishing a definition : it is a « highest common factor » list of all items considered in all Community countries to be farm produce. The lists of exclusively agricultural products tally in all six countries save for quite minor discrepancies. The report provides, in addition, a supplementary list of items which are not exclusively agricultural although they are produced within agriculture. These are almost without exception items produced by undertakings whose main activity is in the « basic farm sector ».

Statistical methods for the calculation of final production of farm produce vary — sometimes appreciably — from country to country. For example, purchases and sales of cereals are treated in various ways. The processing of milk is not classified in the same way everywhere. In France the production of wine by establishments of an industrial character is included in agricultural. Several Member States exclude changes in the stocks of certain crop products from their general calculations. In France no allowance is made for variations in livestock values. Furthermore, the handling of divergences between farm or crop year and calendar year varies widely from country to country and from product to product.

Concepts and nomenclature covering agricultural purchases do not vary widely from country to country. Wide disparities are revealed, however, in any comparison of the value of purchases with that of production or with the contribution of agriculture to the domestic product. These doubtless arise purely from differences of agricultural structure. However, the various statistical methods used also have their importance in this context.

The contribution of agriculture to the domestic product is calculated in all member countries by subtracting purchases from final production. The variety of the methods used by the different countries in calculating final production and purchases means that various results are obtained for these two items according to the method used; but the contribution to domestic product is more comparable, since the methods of accounting used cause both items to be increased by equal amounts.

Gross fixed asset formation is given for all Member States except Luxembourg, but definitions in some cases vary widely.

The report concludes that a considerable proportion of disparities arise from the diversity of the methods by which the individual States endeavour to fit into their national accounts an industry as complex as agriculture. Recommendations for improving comparability are given at the end : the preparation of a « farm commodities group » (which could also be included in the Input-Output Table) is urged; the list of products, it is suggested, should be completed; it would also be useful to work out final production of each item on a calendar year basis and, as far as possible, to calculate average prices on the basis of prices paid at the time the quantities concerned were actually sold; a common solution should be found for the statistical treatment of purchases and sales between farmers made through commercial channels. In conclusion the report recommends showing separately the production, purchases and added value of items produced for the farmer and his family and those produced for other households.

Ont déjà paru dans la série

« Conditions de production de l'agriculture »:

	Numéros	Date	N° du document	Langues
– Principales conditions de production de l'agriculture des pays membres de la C.E.E. (1) (2 tomes et annexes)	1	mai 1960	VI/208/60	F
– Etude préliminaire à la mise en place d'un réseau d'information sur la situation et l'évolution des exploitations agricoles dans la C.E.E. (1)	2	mai 1961	VI/3113/61	F. D. (2)
– Terminologie utilisée en économie de l'entreprise agricole dans les pays membres de la C.E.E. (1)	3	juin 1961	VI/3471/61	F/D (3)
– Aspects structurels de l'agriculture des pays susceptibles de devenir membres ou associés de la C.E.E.	4	octobre 1961	VI/6033/61	F
– Synthèse et résultats d'études monographiques	5A	janvier 1962	VI/8333/61	F
– Organisation d'études monographiques	5B	janvier 1962	VI/8334/61	F
– Monographie de la grande région agricole C.E.E. n° 5 (Benelux)	5C	janvier 1962	VI/3754/61	F
– Monographie de la grande région agricole C.E.E. n° 15 (R. F. d'Allemagne)	5D	janvier 1962	VI/8336/61	F
– Monographie de la grande région agricole C.E.E. n° 17 (France)	5E	janvier 1962	VI/5853/60	F
– Monographie de la grande région agricole C.E.E. n° 27 (Italie)	5F	janvier 1962	VI/8335/61	F
– Quelques aspects du développement structurel dans l'agriculture et les régions rurales aux Pays-Bas	6	mars 1962	VI/6178/60	F. N. (4)
– Quelques aspects du développement structurel dans l'agriculture et les régions rurales en Belgique	7	avril 1962	VI/2281/62	F
– Aspects du développement structurel de l'agriculture au grand-duché de Luxembourg	8	mai 1962	VI/2281/62	F
– Les comptes économiques de l'agriculture française	9	juin 1962	VI/3201/62	F
– Aspects du développement structurel de l'agriculture en Italie	10	septembre 1962	VI/6620/61	F
– Aspects du développement structurel de l'agriculture en France. Evolution de la superficie des exploitations	11	septembre 1962	VI/3914/62	F
– Quelques aspects du développement structurel dans l'agriculture et les régions rurales de la république fédérale d'Allemagne	12	novembre 1962	VI/6760/62	F

(1) Ces études n'ont pas paru sous la présentation actuelle.

(2) F. D. = étude ayant fait l'objet d'une publication en français et d'une publication en allemand.

(3) F/D = étude bilingue français-allemand.

(4) L'étude a été publiée en néerlandais dans une autre série.

Ont déjà paru dans la série

« Les structures agricoles dans la C.E.E. » :

	Numéros	Date	N° du document	Langues
- Coût de l'assurance contre certains risques agricoles dans les pays de la C.E.E.	13	novembre 1962	VI/8985/62	F
- Le coût du crédit agricole dans les pays de la C.E.E.	14	mars 1963	VI/10574/62	F.D.(1)
- Les investissements de l'agriculture dans la C.E.E. pour la mécanisation	15	mars 1963	VI/2932/62	F/D(1)
- Aides financières de l'Etat pour la mécanisation de l'agriculture	16	mars 1963	VI/2637/62	F/D(1)
- Situation du marché - Prix et politique des prix des engrais dans les pays de la C.E.E. et importance des engrais pour les coûts de production de l'agriculture	17	avril 1963	VI/7242/62	F.D.(1)
- Modèles d'exploitations agricoles. Leur application en France	18	mai 1963	VI/6885/62	F
- Modèles d'exploitations agricoles. Leur application en Italie	19	mai 1963	VI/1617/62	F
- Modèles d'exploitations agricoles. Leur application en république fédérale d'Allemagne	20	mai 1963	VI/1524/1/62	F
- Modèles d'exploitations agricoles. Leur application aux Pays-Bas	21	mai 1963	VI/1525/1/62	F
- Eléments d'information sur l'endettement et les possibilités de financement de l'agriculture dans la C.E.E. III. Monographie pour la France	22A	juin 1963	VI/3919/63	F
- Eléments d'information sur l'endettement et les possibilités de financement de l'agriculture dans la C.E.E. I. Monographie pour la république fédérale d'Allemagne	22B	janvier 1964	VI/12844/63	F
- Recherche de l'origine des différences de frais pour l'octroi des crédits aux agriculteurs dans les différents pays de la C.E.E.	23	septembre 1963	VI/7578/63	F.D.(1)
- Relations de prix entre moyens de production et produits agricoles dans la C.E.E.	24	septembre 1963	VI/8309/63	F.D.(1)
- Certains aspects de l'amélioration des structures agraires en république fédérale d'Allemagne	25	octobre 1963	VI/8133/63	F.D.(1)
- Certains aspects de l'amélioration des structures agraires en Belgique	26	novembre 1963	VI/8133/63	F
- Certains aspects de l'amélioration des structures agraires en France	27	octobre 1963	VI/8133/63	F
- Certains aspects de l'amélioration des structures agraires en Italie	28	octobre 1963	VI/8133/63	F
- Certains aspects de l'amélioration des structures agraires au grand-duché de Luxembourg	29	octobre 1963	VI/8133/63	F
- Certains aspects de l'amélioration des structures agraires aux Pays-Bas	30	novembre 1963	VI/8133/63	F

(1) F.D. = étude ayant fait l'objet d'une publication en français et d'une publication en allemand.

(2) F/D = étude bilingue français-allemand.

Ont déjà paru dans la série

« Les structures agricoles dans la C.E.E. » :

	Numéros	Date	N° du document	Langues
- Mesures prises dans les Etats membres de la C.E.E. pour accroître la mobilité des terres et favoriser l'agrandissement d'exploitations agricoles de trop faible dimension	31	décembre 1963	VI/1250/1/63	F.D.(1)
- La législation sur le crédit à l'agriculture dans les six pays du marché commun	32	décembre 1963	VI/6254/63	F

(1) F.D. = étude ayant fait l'objet d'une publication en français et d'une publication en allemand.